

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



EGYPTE

**PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
ET DE REFORME ECONOMIQUE**

**Rapport d'évaluation de performance de programme
(REPP)**

**DEPARTEMENT DE L'EVALUATION DES OPERATIONS
(OPEV)**

15 mai 2000

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	i
PREFACE	iii
DONNEES DE BASE DU PROGRAMME	iv
1. RESUME DE L'EVALUATION	1
1.1 Objectifs et portée	1
1.2 Performance d'exécution	1
1.3 Performance institutionnelle	1
1.4 Impact du programme	2
1.5 Durabilité	2
1.6 Conclusion	3
1.7 Rétroaction et actions de suivi	3
2. CONTEXTE	4
2.1 Contexte économique national	4
2.2 Formulation, contenu et pertinence du programme	4
2.3 Objectifs et portée à l'évaluation	5
2.4 Dispositions financières	5
2.5 Méthodologie d'évaluation	5
3. EXECUTION ET REALISATIONS DU PROGRAMME	7
3.1 Conditions, entrée en vigueur et calendrier d'exécution du prêt	7
3.2 Performance de l'Emprunteur	8
3.3 Performance de la Banque	8
4. EVALUATION ET IMPACT DU PROGRAMME	9
4.1 Politiques et mesures proposées	9
4.2 Pertinence du programme	9
4.3 Réalisation des objectifs	10
4.4 Développement institutionnel	17
4.5 Pérennité des acquis	18
5. NOTATION DE LA PERFORMANCE	19
5.1 Performance d'exécution	19
5.2 Performance du Groupe de la Banque	19
5.3 Performance du projet	19
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	19
6.1 Evaluation générale	19
6.2 Leçons de l'expérience et recommandations	20
6.3 Action de suivi	20

ANNEXES

	<u>N° de pages</u>
I. Notation de la performance - PASRE	3
II. Matrice rétrospective du cadre logique – PASRE	8
III. Matrice des recommandations et actions de suivi – PASRE	2

TABLEAUX

I. Principaux indicateurs macro-économiques	1
II. Structure du PIB et taux de croissance par secteur	3
III. Comptes externes	1
IV. Résumé des opérations budgétaires	1
V. Indicateurs monétaires et financiers choisis	1
VI. Epargne nationale brute et placements (1990-1997)	1
VII. Immobilisation nationale brute (1990-1998)	1
VIII. Composition des exportations de marchandises (1990-1998)	1
IX. Egypte : Indicateurs démographiques et socio-économiques	2
X. Point sur la privatisation à ce jour (juillet 1999)	1

¹ Le présent rapport est l'œuvre de Messieurs O. OJO, OPEV et P. ONDIEGE, Consultant, à la suite d'une mission effectuée en Egypte en novembre 1999. Pour toutes informations complémentaires sur ce rapport, prière de s'adresser à M. G. M. B. KARIISA, Directeur Département de l'évaluation des opérations, (Poste 4052) ou à M. OJO au poste 4262.

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

BAD	:	Banque africaine de développement
BIRD	:	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	:	Banque mondiale
BMD	:	Banque multilatérale de développement
BNT	:	Barrières non tarifaires
BP	:	Balance des paiements
CBE	:	Central Bank of Egypt (Banque centrale d’Egypte)
CDP	:	Community Development Programmes (Programmes de développement communautaire)
CMA	:	Capital Markets Authority (Régie des marchés financiers)
DSP	:	Document de stratégie par pays
ECG	:	Evaluation Cooperation Group
EDP	:	Entreprise Development Programme (Programme de développement des entreprises)
ENR	:	Egyptian National Railway (Chemins de fer égyptiens)
EP	:	Entreprise publique
ESA	:	Employees Shareholding Associations (Associations d’actionariat des employés)
FMI	:	Fonds monétaire international
GATT	:	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GOE	:	Government of Egypt (Gouvernement égyptien)
HCs	:	Holding companies (Sociétés de portefeuille)
HMERC	:	High Ministerial Economic Reform Committee (Haut comité ministériel à la réforme économique)
HOC	:	Comité de Hauts Fonctionnaires
HRDP	:	Human Resource Development Programme (Programme de valorisation des ressources humaines).
IDA	:	Association internationale de développement
IDP	:	Institutional Development Programme (Programme de développement institutionnel)
LRMC	:	Coût marginal à long terme
MPDE	:	Method of Project Design and Evaluation (Méthode conception et d’évaluation de projet)
PAS	:	Prêt d’ajustement structurel
PASRE	:	Programme d’ajustement structurel et de réforme économique
PEO	:	Public Enterprise Office (Bureau des entreprises publiques)
PEPP	:	Perspectives économiques et programmation par pays
PIB	:	Produit intérieur brut
PIL	:	Public Investment Law (Législation sur les investissements privés)
PIP	:	Public Investment Programme (Programme des investissements publics)
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le développement
PSC	:	Public Sector Companies (Sociétés appartenant au secteur public)

PSD	:	Private Sector Companies (Sociétés appartenant au secteur privé)
PWP	:	Public Works Programme (Programme de travaux publics)
RAP	:	Rapport d'achèvement de projet
RE	:	Rapport d'évaluation
SA	:	Société affiliée
SAMP	:	Structural Adjustment Monitoring Programme (Programme de suivi de l'ajustement structurel)
SFD	:	Social Fund for Development (Fond social pour le développement)
SFI	:	Société financière internationale
TB	:	Treasury Bills (BT : Bons du Trésor)
UE	:	Union européenne
USAID	:	Agence des Etats-Unis pour le développement international

PREFACE

1. Le présent Rapport d'évaluation de la performance du programme (REPP) porte sur le Programme d'ajustement structurel et de réforme économique de l'Égypte (PASRE) de 1991/92 à 1993/94. Un prêt BAD (Prêt N° B/EGY/SAP/92/19) a été approuvé le 24 septembre 1991. L'Emprunteur était le gouvernement égyptien (GOE) et l'agence d'exécution était le Haut Comité ministériel à la réforme économique (High Ministerial Reform Committee HMERC). Le programme était soutenu par plusieurs bailleurs de fonds avec pour chef de file, la Banque mondiale.

2. Le montant total de prêt approuvé par le Conseil en faveur de ce programme s'élevait à 100 millions d'UC. Bien que le décaissement de la première tranche ait été effectué tel que prévu à l'évaluation, celui de la seconde tranche a été annulé à la demande du GOE, en raison de l'amélioration de la position du compte extérieur de l'Égypte. L'annulation de la moitié du prêt a également frappé la seconde tranche de la Banque mondiale pour la même raison. L'exécution du programme a été marquée par des retards dus d'une part à la lenteur du traitement du prêt par le GOE et d'autre part à la préférence affichée du GOE pour la Banque mondiale plutôt que pour la BAD.

3. Les objectifs du PASRE étaient essentiellement : la stabilisation de l'économie en vue de rétablir l'équilibre macro-économique et de réduire l'inflation ; l'ajustement structurel en vue de stimuler la croissance à moyen et long termes ; et le changement des politiques sociales en vue de minimiser les effets transitoires de la réforme économique sur les pauvres et les franges sensibles. En résumé, les politiques du gouvernement visaient à stabiliser l'économie, à mettre en œuvre les réformes structurelles, à réformer les entreprises publiques et à libéraliser tous les prix y compris les taux d'intérêt. L'introduction des prix du marché comme base de l'affectation des ressources ouvrirait progressivement la voie à l'émergence d'un secteur privé dynamique.

4. Le Département des opérations a préparé un Rapport d'achèvement de programme (RAP) en mars 1999. Selon les termes de ce RAP, le programme a réussi dans l'ensemble, pour avoir atteint la plupart des objectifs qu'il s'était assignés. Le présent analyse de près la réaction de l'économie aux mesures de réforme du programme, y compris les questions que le RAP n'a pas abordées.

DONNEES DE BASE DU PROGRAMME

A. L'Emprunteur

Pays	:	République arabe d'Egypte
Programme	:	Programme d'ajustement structurel et de réforme économique
Référence du prêt	:	B/EGY/SAP/92/19
Bénéficiaire	:	Gouvernement égyptien
Agence d'exécution	:	Haut comité ministériel à la réforme économique (High Ministerial Reform Committee)

B. Les prêts

	<u>Prévus</u>	<u>Effectifs</u>
Montant (en millions d'UC)	100 millions	50 millions
Montant annulé	----	50 millions
Date d'approbation	24/09/91	21/09/91
Date de signature	septembre 1991	21/04/92
Date d'entrée en vigueur	septembre 1991	30/11/92
Date du premier décaissement	septembre 1991	février 1993
Date du dernier décaissement	juin 1993	30/06/94
Date d'achèvement	30/06/93	30/06/94

C. Missions de la Banque en Egypte

<u>Type de missions</u>	<u>Nombre de personnes</u>	<u>Pers/jour</u>
Evaluation	2	90
Suivi	1	60
RAP	2	90

D. Sources de financement

	<u>Prévues</u>	<u>Effectives</u>
Banque mondiale (dollars EU)	300 millions	150 millions
BAD (UC)	100 millions	50 millions
UE (dollars EU)	132 millions	100 millions

E. Indicateurs de performance

Performance d'exécution	:	Satisfaisante
Performance des réalisations	:	Satisfaisante
Performance de la Banque	:	Peu satisfaisante

1. **RESUME DE L'EVALUATION**

1.1 **Objectifs et portée**

1.1.1 Face à la dégradation de l'économie égyptienne durant la période 1986/90, aggravée par l'ampleur des déficits budgétaires et du compte courant, par la flambée des taux d'inflation, la baisse des taux d'intérêt, l'accumulation de la dette extérieure et le chômage généralisé, le Gouvernement égyptien (GOE) a mis en place un Programme d'ajustement structurel et de réforme économique (PASRE) pour la période allant de 1991/92 à 1992/93, avec le soutien de la Banque mondiale, du FMI, de la BAD et d'autres bailleurs de fonds. Les objectifs du PASRE étaient essentiellement : la stabilisation de l'économie en vue de rétablir l'équilibre macro-économique et de réduire l'inflation ; l'ajustement structurel en vue stimuler la croissance à moyen et long termes ; et le changement des politiques sociales en vue de minimiser les effets transitoires de la réforme économique sur les pauvres et les franges sensibles. En résumé, les politiques du gouvernement visaient à stabiliser l'économie, à mettre en œuvre les réformes structurelles, à réformer les entreprises publiques et à libéraliser tous les prix y compris les taux d'intérêt. Cette démarche se fondait sur l'idée selon laquelle l'introduction des prix du marché comme base de l'affectation des ressources ouvrirait progressivement la voie à l'émergence d'un secteur privé dynamique.

1.1.2 Le présent rapport évalue la réaction de l'économie égyptienne face aux réformes entreprises dans le cadre du PASRE. La méthodologie adoptée dans ce REPP consiste à comparer les résultats du programme aux objectifs et prévisions fixés à l'évaluation. Le rapport évalue aussi les évolutions de l'économie et les compare à la situation qui prévalait avant la mise en place du programme. Les informations et les données sur lesquelles repose ce travail proviennent du GOE, en particulier du Ministère du Plan, de la Banque centrale d'Egypte (CBE), et des entretiens qui ont eu lieu avec les autorités gouvernementales et les représentants de la communauté des bailleurs de fonds vivant en Egypte, ainsi que des documents du Groupe de la Banque ayant trait au PASRE.

1.2 **Performance d'exécution**

Le prêt d'un montant de 100 millions d'UC approuvé dans le cadre du PASRE devait être décaissé en deux tranches égales de 50 millions chacune. A la demande du GOE, et à la suite d'une évolution favorable de la tendance économique, la seconde tranche de 50 millions convenue lors de l'évaluation a été annulée. L'annulation de la moitié du prêt a également frappé la seconde tranche de la Banque mondiale pour la même raison. L'exécution du programme a été marquée par des retards dus d'une part à la lenteur du traitement du prêt par le GOE et d'autre part à la préférence affichée du GOE pour la Banque mondiale que pour la BAD. Nonobstant ce qui précède, le programme est resté en vigueur puisque la plupart des repères quantitatifs et qualitatifs et les calendriers définis à l'évaluation ont été respectés.

1.3 **Performance institutionnelle**

1.3.1 L'Emprunteur était le GOE et l'agence d'exécution, le Haut comité ministériel à la réforme économique (HMEREC). Le gouvernement n'a pas respecté l'exigence d'établir des rapports. En revanche, il s'est investi sans compter dans la mise en œuvre du programme.

1.3.2 Bien que la Banque n'ait pas participé à l'identification et à la conception du PASRE, elle l'a considéré comme étant une base suffisante pour accorder le prêt au GOE et a collaboré

étroitement avec la Banque mondiale à la mission d'évaluation. Seulement, la Banque n'a pas supervisé la mise en œuvre du programme et de ce fait n'en a pas assuré le suivi. Elle n'a pas non plus effectué un audit du PASRE, de sorte qu'à l'évidence, la performance de la Banque n'a pas été satisfaisante.

1.4 **Impact du programme**

1.4.1 Impact global : La plupart des objectifs ont été largement atteints et les conditions socio-économiques se sont considérablement améliorées pendant et après la mise en œuvre du programme. Les taux de croissance annuelle du PIB étaient de 2,8% sur la période 1991/92 à 1993/94, et de 5,3% sur la période 1994/95 à 1998/99, par rapport aux objectifs de -2% et -4% fixés par le programme pour les mêmes périodes. Parallèlement, le PIB réel par tête d'habitant est passé d'un niveau avoisinant la croissance zéro en 1990/91 à 3,5% en 1997/98. Le taux d'inflation a reculé de 22% en 1990/91 à 9% en 1993/94 et à 3,8% en 1997/98, soit un taux moyen annuel de 13,7% pour la période allant de 1991/92 à 1993/94 et de 6% sur la période allant de 1994/95 à 1998/99, bien en deçà des 21% par an prévus pour la période du programme. Aussi bien les déficits budgétaires que les déficits du compte courant ont été réduits, bien en deçà du niveau fixé à l'évaluation.

1.4.2 Les graves distorsions apparues dans l'économie telles que les taux d'intérêt négatifs, ont été redressées, puisque les taux d'intérêt sont maintenant positifs et que des efforts sont en cours pour constituer d'importantes réserves en devises. Après un démarrage plutôt timide, la restructuration des entreprises publiques en vue de leur privatisation a remporté un grand succès et se poursuit. L'introduction du Fonds social pour le développement, la décision du GOE de maintenir les subventions ciblées, et la mise en œuvre prudente des réformes du secteur public, ont atténué les effets pervers du programme et se sont traduites par l'acceptation du programme par les populations.

1.4.3 Impact sectoriel : Le prix sur le marché national a été déréglementé et est désormais soumis à la loi du marché. Cette libéralisation a essentiellement porté sur l'agriculture, l'industrie, l'énergie et les transports. Ces réformes ont stimulé l'activité économique et favorisé la croissance de la production dans ces secteurs.

1.4.4 Autres impacts : Le programme a amené le secteur privé à jouer un rôle de plus en plus dynamique dans l'économie, en simplifiant le cadre réglementaire pour les investissements, et en créant de nouveaux ministères et de nouvelles agences et institutions privées et/ou en les renforçant. Des efforts considérables ont été faits en Egypte pour renforcer les capacités tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Bien que les considérations touchant à la femme et à l'environnement n'aient pas été explicitement évoquées dans le programme, des mesures stratégiques y ont néanmoins été prévues et visent des objectifs qui profiteraient indirectement aux femmes et à d'autres composantes de la société. Il s'agit par exemple des mesures de sécurité et des programmes de réduction de la pauvreté.

1.5 **Durabilité**

La durabilité des acquis est garantie par l'engagement dont fait preuve du GOE dans le programme de réforme. Mais au-delà de la phase actuelle, la durabilité nécessiterait qu'une attention particulière soit accordée aux défis structurels auxquels l'économie se trouve confrontée, à savoir l'obligation de réduire la trop grande dépendance à l'égard des ressources extérieures grâce à la mobilisation des ressources nationales ; l'obligation de promouvoir les exportations de produits non traditionnels ; l'obligation de s'attaquer à la pauvreté et aux problèmes du secteur

social et d'accroître les investissements en faveur de la valorisation des ressources hydrauliques de surface.

1.6 **Conclusion**

Les objectifs du programme ont été largement atteints et les conditions socio-économiques se sont considérablement améliorées pendant et après sa mise en œuvre. Le succès de la mise en œuvre des mesures stratégiques inscrites à ce programme augure favorablement de la concrétisation de changements structurels ultérieurs, contenus dans l'actuel Plan 1997-2017, et visant à soutenir le développement économique. Cependant pour préserver les acquis du programme, le Gouvernement devra s'attaquer aux défis structurels auxquels l'économie se trouve encore confrontée. Il lui faudra en effet réduire la trop grande dépendance à l'égard des ressources extérieures grâce à la mobilisation des ressources nationales ; promouvoir les exportations de produits non traditionnels ; s'attaquer à la pauvreté et aux problèmes du secteur social et accroître les investissements en faveur de la valorisation des ressources hydrauliques de surface.

1.7 **Leçons de l'expérience**

La première leçon retenue du programme est l'importance de la relation entre ajustement et financement. Le flux de ressources considérables provenant des annulations de dette et du rééchelonnement, ainsi que des retombées de la guerre du Golfe, ont encouragé le gouvernement à poursuivre vigoureusement la mise en œuvre du programme. La deuxième leçon est que l'engagement sans faille du gouvernement et l'adhésion sociale et politique des populations aux processus de réforme ont conduit à la réussite de la mise en œuvre du programme. La troisième est que les efforts du principal cofinancier, la Banque mondiale, qui a supervisé et suivi le programme ont également contribué à cette réussite.

2. CONTEXTE

2.1 Contexte économique national

2.1.1 Entre 1950 et 1990, la république arabe d'Égypte a appliqué une stratégie de développement caractérisée par la primauté du secteur public, le repli sur soi, les politiques de substitution aux importations et la main mise de l'Etat sur les secteurs clés de l'économie. Cette option s'est traduite par un rôle prépondérant et incontournable des entreprises publiques dans l'économie. En effet la part du secteur public dans le PIB était l'une des plus élevée dans les pays en développement. Durant cette période, l'économie s'est relativement bien portée, grâce aux augmentations successives des prix du pétrole. Malgré la politique d'ouverture introduite en 1974 et qui a ouvert la voie à une certaine libéralisation de l'économie, la stratégie du développement a continué de reposer sur la substitution aux importations ; avec pour conséquence la stagnation des exportations de produits manufacturés autres que les textiles et l'habillement.

2.1.2 La dernière décennie des années 80 a été, dans le monde, une décennie de chocs externes (sous la forme de chute des prix du pétrole, de hausse des taux d'intérêt et de fléchissement généralisé de l'économie). Par exemple en 1981, le prix moyen pondéré à l'exportation du pétrole égyptien a chuté de 34 dollars EU le baril à 12 dollars EU en mai 1986. L'économie égyptienne n'a pas su réagir de manière convenable à ces chocs. Il en est résulté d'énormes déficits budgétaires et du compte courant, qui à leur tour ont entraîné l'accumulation de la dette extérieure. Entre 1980/81 et 1990/91, la dette extérieure du pays s'est accrue, passant de 22,1 milliards de dollars EU à 31,1 milliards de dollars EU. Parallèlement, le déficit budgétaire avoisinait 18% du PIB par an. Vers 1990, le taux d'inflation avait dépassé les 20% et celui du chômage avait atteint pratiquement les 10%.

2.1.3 Face à cette crise, le gouvernement égyptien a décidé de réagir vigoureusement. Un accord d'aide éventuelle a été passé avec le Fonds monétaire international (FMI) en mai 1991 et un programme d'ajustement structurel et de réforme économique (PASRE) a été défini avec la Banque mondiale pour la période 1991/92 à 1992/93. Les objectifs du PASRE étaient : a) la stabilisation de l'économie en vue de rétablir l'équilibre macro-économique et de réduire l'inflation ; b) l'ajustement structurel en vue de stimuler la croissance à moyen et long termes ; c) et le changement des politiques sociales en vue de minimiser les effets transitoires de la réforme économique sur les pauvres

2.2 Formulation, contenu et pertinence du programme

2.2.1 Le Programme d'ajustement structurel et de réforme économique a été conçu entre l'Égypte, le FMI et la Banque mondiale. La Banque africaine de développement (BAD) n'a pas été associée à la conception, mais elle devait par la suite jouer un rôle prépondérant. Le programme visait à la fois les comptes extérieurs et le budget de l'Etat, en insistant particulièrement sur les relations réciproques entre les deux. Les comptes extérieurs devaient être stabilisés grâce à l'unification et à la correction du taux de change. A leur tour, elles aideront le budget en relevant les prix à l'importation (en monnaie locale) et en augmentant ainsi les recettes provenant des taxes à l'import. En réduisant les dépenses du gouvernement, le programme réduirait le déficit budgétaire et ferait reculer la demande d'importations et équilibrerait davantage la position du compte extérieur. Le programme a également reconnu la nécessité de faire jouer la loi du marché dans le fonctionnement de l'économie. Ainsi, il a cherché à mettre l'économie dans un environnement compétitif, en prélude au rôle de locomotive que le secteur privé est appelé à jouer. Le Fonds social pour le développement (FSD) devait être mis en place

conjointement par les donateurs en vue d'atténuer les effets pervers de l'ajustement sur les pauvres.

2.2.2 En terme de pertinence, le Programme venait à son heure. La composante Stabilité avait pour but de stabiliser les comptes internes et externes et d'unifier le taux de change. La composante Réforme quant à elle, avait pour but d'introduire les réformes du marché, et de faire la part belle aux prix dans l'allocation des ressources. Les entreprises publiques devaient être réformées et les prix libéralisés. La conjugaison de tous ces éléments a favorisé l'apparition d'un secteur privé dynamique.

2.3 Objectifs et portée à l'évaluation

2.3.1 À l'évaluation, le PASRE visait essentiellement à stabiliser l'économie et à mettre en place des réformes structurelles. Avant la mise en application du programme, le compte externe était en position de déséquilibre en raison de la chute des prix du pétrole et de la flambée des taux d'intérêt. Les politiques avaient donc pour objectif de ramener l'équilibre du compte extérieur grâce à la correction et à l'unification du taux de change. Cette mesure permettrait à son tour de renflouer le budget, d'une part, en relevant les prix des importations (en terme de monnaie locale) et, d'autre part, en augmentant les taxes sur les importations. Quant au budget du gouvernement, une réduction des dépenses ferait baisser le déficit budgétaire et réduirait aussi la demande en matière d'importations. Le montant de la remise de dette promise améliorerait les déséquilibres interne et externe en réduisant les besoins en devises et le fardeau du service de la dette.

2.3.2 La composante Ajustement structurel du programme avait pour but de restructurer l'économie, sans laquelle les mesures de stabilisation n'auraient apporter qu'un soulagement éphémère. Les politiques avaient pour but de réformer les entreprises publiques et de libéraliser tous les prix, y compris les taux d'intérêt. L'introduction des prix du marché comme base de l'allocation des ressources favorisera l'apparition progressive d'un secteur privé dynamique.

2.4 Dispositions financières

2.4.1 La BAD n'a été impliquée dans le programme qu'après sa formulation. Il a donc plu à la Banque de l'adopter ; aussi a-t-elle décidé de consentir au profit de ce programme un prêt de 100 millions d'UC. Ce prêt, destiné à financer les importations éligibles qui se feraient au cours de la mise en œuvre du programme, représente environ 24% du financement externe direct identifié dans le cadre du programme.

2.4.2 Le coût total du programme s'élevait à 567 millions de dollars EU. La BAD a contribué pour 100 millions d'UC (soit 135 millions de dollars EU), la Banque mondiale pour 300 millions de dollars EU, tandis que l'UE y a apporté 132 millions de dollars EU. Au cours de la mise en œuvre du programme, l'Egypte a commencé à voir sa balance des paiements s'améliorer. Ceci l'a encouragé à demander à la Banque mondiale et à la BAD d'annuler la moitié de leurs prêts respectifs. Ces deux organismes ont donc ramené leur décaissement respectif à 150 millions de dollars EU et 50 millions d'UC.

2.5 Méthodologie d'évaluation

2.5.1 Le cadre d'évaluation est l'ensemble des critères définis par la Evaluation Cooperation Group (ECG) des Banques multilatérales de développement (BMD). Ces critères comprennent : la pertinence du programme, son efficacité, son efficience, sa durabilité, son impact sur le développement institutionnel, la performance de l'emprunteur, la performance du prêteur et

l'indicateur de la performance générale du projet. Bien que la mise au point de ce cadre soit antérieure au rapport d'évaluation du présent programme, certains aspects de ce cadre (en particulier ceux qui portent sur l'efficacité) y sont bien présents. Ils y sont décrits en termes de résultats prévisionnels des principales variables économiques.

2.5.2 L'approche du présent rapport consiste à évaluer le programme par rapport aux critères d'évaluation mentionnés plus haut. S'agissant de l'efficacité (à savoir la réalisation des objectifs), le programme comparerait le résultat du programme aux prévisions (résultat escompté) figurant à l'appendice II du présent rapport d'évaluation. Quant aux autres critères, le rapport évaluerait les mutations intervenues dans l'économie et les comparerait à ce qui a été obtenu avant le programme.

2.5.3 Ce programme est également antérieur à l'utilisation par la Banque de la Méthode de conception et d'évaluation de projet (MCEP). Il n'y a donc pas eu de matrice MCEP préparée pour ce programme. Néanmoins, nous essaierons de rédiger une matrice MCEP rétrospective du programme.

3. **EXECUTION ET REALISATIONS DU PROGRAMME**

3.1 **Conditions, entrée en vigueur, et calendrier d'exécution du prêt**

Conditions du prêt

3.1.1 Les sept (7) conditions à satisfaire avant le décaissement de la première tranche du PASRE sont énoncées au paragraphe 6.1.3 du Rapport d'évaluation. L'Emprunteur devait : ouvrir un compte en devise pour y loger les produits du PASRE ; s'engager à poursuivre avec diligence la mise en application de toutes les mesures stratégiques figurant au PASRE ; s'engager à faire part à la Banque des informations fournies au FMI sur les évolutions macro-économiques ; prouver la mise sur pied des unités/organisations chargées d'exécuter et de suivre le programme ; fournir à la Banque les données et autres informations pertinentes sur le niveau du budget 1991/92 du gouvernement, et sur celui du Programme d'investissement public (PIP) pour la période 1991/92-1993/94. L'Emprunteur devait fournir à la BAD les preuves de l'adoption de la nouvelle loi sur les Investissements publics (LIP), de la prise de décret en faveur de la LIP, et d'arrêtés en faveur des Sociétés de holding et des sociétés affiliées, ainsi que la création du Bureau des investissements publics ; fournir la preuve de l'approbation par le gouvernement du programme de privatisation 1990/91-1991/92 et prendre l'engagement d'exécuter, dans les délais impartis, le programme une fois approuvé. Ces conditions étaient claires et pertinentes et leur respect ne devait pas poser de problème, sauf pour les deux dernières qui nécessitaient du temps pour parvenir au consensus entre les responsables politiques et les populations autour de l'acceptation du programme de réforme.

3.1.2 Les conditions préalables au décaissement de la seconde tranche sont au nombre de neuf (9) et sont plus contraignantes pour le gouvernement, puisqu'elles exigent que les conditions préalables au premier décaissement aient été bien remplies. L'Emprunteur était tenu de fournir la preuve de l'utilisation qu'elle a faite du premier décaissement ; de montrer que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme de privatisation et d'adopter un programme de privatisation pour 1992/93 ; de fournir la preuve que des progrès ont été accomplis dans la réorganisation des sociétés affiliées en Sociétés de holding. L'Emprunteur devait avoir entièrement libéralisé les prix des produits industriels (Groupe IV) ; avoir relevé les prix des produits pétroliers de 56% des cours mondiaux au plus tard en décembre 1991 et de 67% au moins au moment du décaissement de la seconde tranche, si celui-ci devait avoir lieu après juin 1992 ; avoir relevé d'au moins 69% les prix de l'électricité du CMLT ; avoir relevé les prix d'acquisition du coton à 66% au moins des cours mondiaux pour la campagne 1992 ; avoir promulgué un décret autorisant les sociétés publiques d'engrais et de ciment à vendre jusqu'à 40% de leur production aux distributeurs/sociétés au plus tard le 1er juillet 1992 ; avoir réduit de moitié la subvention sur les engrais et les pesticides. Ces conditions étaient spécifiques et vérifiables, et pouvaient ne pas constituer de graves problèmes pour le respect des conditions sauf celles relatives aux points sensibles que sont la privatisation et la suppression des subventions.

3.1.3 Cependant, les conditions du décaissement de la seconde tranche ne s'appliquaient plus lorsque le gouvernement égyptien a demandé à la Banque comme au Fonds monétaire international d'annuler leur seconde moitié de leur prêt respectif. La démarche du gouvernement résultait d'une évolution favorable de la situation économique du pays due à des circonstances exceptionnelles et à la réaction positive de l'économie égyptienne aux mesures de réforme introduites. D'autres facteurs tenaient également au flux considérable de ressources concessionnelles et aux dons, au nombre desquels il convient de signaler la manne venue du Golf, et la réduction généreuse de dette consentie par les bailleurs de fonds bilatéraux.

Entrée en vigueur du prêt

3.1.4 L'entrée en vigueur du prêt a été retardée de 14 mois en partie à cause de la lenteur des autorités égyptiennes à traiter le dossier. La situation s'est ensuite compliquée par le fait que le gouvernement semblait préférer traiter avec la Banque mondiale qu'avec la BAD (RAP, paragraphe 3.2.7).

Calendrier d'exécution

3.1.5 L'approbation du PASRE est intervenue le 24 septembre 1991, alors qu'elle était initialement prévue à l'évaluation pour le mois d'août de la même année. La signature du prêt, prévue pour septembre 1991 a finalement eu lieu le 21 avril 1992, et l'entrée en vigueur du programme a été retardée de 14 mois jusqu'au 30 novembre 1992. Autant d'éléments qui ont joué sur l'exécution du programme. Le PASRE devait être décaissé en deux tranches égales de 50 millions d'UC chacune. Seulement, le décaissement de la seconde tranche a été annulé à la demande du gouvernement égyptien comme évoqué plus haut. Le programme s'est néanmoins poursuivi puisque la plupart des repères quantitatifs et qualitatifs et des calendriers fixés à l'évaluation ont été réalisés. Mais pour des raisons évoquées plus haut (paragraphe 3.1.4), ce n'est qu'en juillet 1994 que le PASRE a pris fin, au lieu de juin 1993 comme initialement prévu. Selon toute vraisemblance, ce retard n'a pas eu des répercussions négatives notables sur les résultats du programme, comme nous allons le démontrer plus loin.

3.2 Performance de l'Emprunteur

3.2.1 La performance de l'Emprunteur en matière de traitement du PASRE et de respect des conditions préalables au premier décaissement n'a pas été satisfaisante, pour les raisons avancées plus haut (paragraphe 3.1.3). Malgré ces retards enregistrés au démarrage, la mise en œuvre du PASRE par l'Emprunteur et par toutes les institutions mises en place pour suivre le programme s'est faite de manière satisfaisante. Les règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition de biens et services ont été respectées par l'Emprunteur.

3.2.2 S'agissant de l'obligation pour l'Emprunteur de soumettre des rapports, la performance de ce dernier n'a pas été satisfaisante à cet égard. Bien qu'il ait soumis à la Banque des rapports trimestriels, l'Emprunteur n'a pas fourni les rapports d'audit du PASRE au terme de la mise en œuvre du programme. Il n'a pas non plus soumis son RAP qui aurait permis à la Banque de s'en inspirer pour préparer le sien. Autant d'éléments qui expliquent que la Banque a mis quatre ans après l'achèvement du programme pour préparer son RAP.

3.3 Performance de la Banque

3.3.1 La performance de la Banque n'a pas été satisfaisante. Elle n'a pas dépêché des missions sur le terrain pour superviser le programme et n'en a donc pas suivi la mise en œuvre, alors qu'elle recevait régulièrement les rapports d'activité de la part du gouvernement égyptien. La Banque n'a pas non plus effectué un audit du PASRE (RAP paragraphe 9.1 b).

3.3.2 La collaboration entre la Banque et les autres bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale, a été satisfaisante. Bien que la Banque n'ait pas participé à la préparation et à l'identification du programme, elle s'est associée à la Banque mondiale dans une mission d'évaluation conjointe en février/mars 1991.

4. **EVALUATION ET IMPACT DU PROGRAMME**

4.1 **Politiques et mesures proposées**

4.1.1 Le GOE a réagi aux problèmes évoqués au chapitre 2 en prenant des mesures stratégiques appropriées visant à éliminer le déséquilibre économique et à accorder la primauté aux forces du marché en matière d'allocation de ressources. Les principales mesures pour la réalisation des objectifs de développement portaient sur les réformes macro-économiques, les réformes des entreprises publiques, la libéralisation des prix intérieurs, la libéralisation du commerce extérieur, la réforme du secteur privé et le programme de développement social.

4.1.2 Les politiques macro-économiques avaient pour but d'entraîner une forte et durable croissance économique à long terme, en freinant l'inflation, en réduisant les déficits budgétaires et du compte courant et en ramenant la solvabilité. Parallèlement à la libéralisation des taux d'intérêt, il fallait réduire la croissance de la masse monétaire au sens large. Ces mesures visaient aussi à créer un secteur bancaire et financier stable ; et à rétablir la balance des paiements et à améliorer la situation des réserves internationales.

4.1.3 Pour parvenir à la libéralisation du commerce extérieur, il fallait lever les restrictions sur les importations et les exportations et réformer le régime du taux de change en vue de réaliser une économie efficiente. La libéralisation des prix intérieurs a entraîné la suppression des distorsions du système des prix. Les réformes dans les entreprises publiques et leur privatisation avaient pour objectif d'accroître l'efficacité économique par la compétitivité, en restructurant les entreprises publiques et en réformant les relations entre elles et le gouvernement. Le développement du secteur privé visait à réduire l'intervention du gouvernement dans l'économie, et à encourager une plus grande participation du secteur privé. Le Fonds social a été mis en place pour atténuer les effets transitoires des réformes, surtout sur les groupes vulnérables. Les mesures gouvernementales ont été portées à la connaissance de la Banque, lors de l'évaluation, dans une lettre du 31 mai 1991, intitulée Lettre de politique de développement (PAS, Annexe II).

4.2 **Pertinence du programme**

4.2.1 Le PASRE a été approuvé dans le cadre du programme à moyen terme du Groupe de la Banque tel qu'énoncé dans le document Perspectives économiques et programmation par pays (PEPP), couvrant la période 1989-91 (ADB/BD/WP/89/74). Le contenu et l'orientation du PEPP étaient de soutenir les réformes gouvernementales en vue du développement économique et social durable de l'Égypte. Le programme s'inscrit donc dans le PEPP en ce sens qu'il comprend la mise en œuvre d'une politique qui concerne l'environnement général des projets de développement en Égypte. Le programme était destiné à soutenir les efforts du GOE visant à réaliser les objectifs de développement qu'il a énoncés dans son document intitulé Lettre de politique de développement du 31 mai 1991, qui définissait une réforme économique et sociale ambitieuse visant à corriger les déséquilibres économiques et à restructurer les activités économiques dans un environnement de marché libre caractérisé par le jeu de la concurrence. Évidemment le PASRE s'inscrivait dans les objectifs et la stratégie de développement économiques énoncés par l'Égypte à ce moment là, et cadrerait harmonieusement avec la stratégie d'assistance de la Banque à l'égard de l'Égypte.

4.2.2 Le PASRE était un programme de soutien à la balance des paiements destiné à appuyer les politiques du GOE en matière de réforme et d'ajustement structurel ; à éliminer les déséquilibres économiques ; à renforcer le rôle des forces du marché dans l'allocation des ressources ; à aider le

GOE dans le financement des importations pour les activités orientées vers la croissance ; et à promouvoir le dialogue entre la Banque et le GOE. Le prêt, qui a financé le programme, a servi à financer les importations nécessaires dans le cadre général de l'amélioration de la balance des paiements en Egypte.

4.2.3 Les politiques de développement à moyen et long termes énoncées par le GOE dans son Plan 1997-2017 sont la poursuite de celles prévues à l'évaluation du prêt. Ce qui prouve que le PASRE continue d'être pertinent même après son achèvement. Le Plan 1997-2017 met essentiellement l'accent sur les changements structurels propres à consolider les acquis du PASRE, à accélérer la croissance des revenus et à améliorer les conditions du secteur social. En conséquence, le prêt d'ajustement structurel consenti par la Banque à l'Egypte était opportun tant à court qu'à moyen terme.

4.3 Réalisations des objectifs

4.3.1 Le programme visait à stabiliser l'économie et à engager de vastes réformes structurelles à caractère économique. Le gouvernement a poursuivi cet objectif pour parvenir rapidement à un équilibre macro-économique soutenable grâce à un certain nombre de mesures de stabilisation, et pour renouer avec la croissance économique à moyen et long termes. Le GOE recherchait à atténuer les effets pervers des réformes économiques sur les pauvres et les groupes vulnérables grâce à l'amélioration de la politique sociale. Il s'était fixé pour objectifs de lever les distorsions, les rigidités et les inefficacités dans l'allocation et l'utilisation des ressources ; et de jeter les bases d'une croissance véritable et durable. Pour les atteindre, le GOE a poursuivi les mesures stratégiques énoncées au paragraphe 3.3 du RE et à la section 2 du RAP. Les principaux points de ces mesures ont été classés en six grands groupes : les réformes macro-économiques ; la libéralisation du commerce extérieur ; la libéralisation des prix intérieurs ; les réformes et la privatisation des entreprises publiques ; le développement du secteur privé et l'impact socio-économique.

Performance macro-économique

4.3.2 On s'attendait à ce que l'économie égyptienne, qui avait ralenti au point d'atteindre une croissance moyenne annuelle de 3,7% au cours de la période 1987/88 à 1991/92, retrouve une croissance durable à moyen et long termes. Suite à la mise en œuvre du programme, l'économie a enregistré un taux de croissance de 2,8% en moyenne par an sur la période allant de 1991/92 à 1993/94, et de 5,3% durant la période 1994/95-1998/99, alors que d'après les prévisions ces taux étaient de -2% par an au cours de la période de mise en œuvre du programme et de 4% sur la période 1994/97. L'effet stabilisateur du programme ne semble pas avoir des répercussions négatives sur la croissance de la production réelle comme prévu à l'évaluation. D'après les prévisions, la croissance de l'économie devait être de 6,9% en moyenne par an sur la période 1999-2002 et par la suite atteindre rapidement un taux moyen de 7,6% par an jusqu'en l'an 2017. Parallèlement, le PIB réel par tête d'habitant est passé d'un taux de croissance proche de zéro en 1990/91 à un taux de 3,5% en 1997/98. Le Tableau I indique bien que les objectifs fixés à l'évaluation en matière de taux de croissance du PIB ont été largement atteints puisque les investissements du secteur privé ont grimpé vers le milieu des années 90. Les indicateurs contenus dans le Tableau I démontrent que l'Egypte s'est engagée sur la voie d'une croissance durable après avoir géré avec bonheur les principaux agrégats économiques.

4.3.3 Pour stabiliser l'économie, le GOE a mis l'accent sur la réduction budgétaire, la déréglementation des taux d'intérêt, l'unification du taux de change, et la maîtrise de la croissance de la liquidité. C'est ainsi que, de 22% en 1990/91, le taux d'inflation a été réduit à 9% en

1993/94 et à 3,8% en 1997/98 ; une moyenne de 13,7% par an sur la période allant de 1991/92 à 1993/94, bien en deçà des 21% prévus pour la période du programme. Le taux d'inflation pour la période 1994/95 – 1998/99 a été contenu à 6% en moyenne par an. L'économie a enregistré une réduction sensible du déficit budgétaire, de 20% du PIB en 1990/91 à 4% du PIB en moyenne par an sur la période allant de 1991/92 à 1993/94 et à 1,2% sur la période 1994/95 à 1998/99 (Tableau I) contre une moyenne prévisionnelle de 12,6% du PIB par an sur la période du programme et de 3,4% par an sur la période allant de 1994 à 1997. La réduction du déficit budgétaire est attribuée en grande partie à l'austérité budgétaire dont a fait preuve le GOE grâce à la fois à une augmentation de ses recettes et à la baisse de ses dépenses (Tableau IV). Le déficit budgétaire n'avait plus dépassé 1,3% du PIB depuis 1994/95.

4.3.4 La baisse des dépenses a été rendue possible essentiellement grâce à la réduction des investissements publics, tandis que les dépenses en faveur des secteurs sociaux ont été préservées. A titre d'exemple, les investissements publics en terme de pourcentage du PIB ont baissé de 9,2% en 1991 à 6,1% en 1994 puis à 5,5% en 1996 (Tableau VI), contrairement aux prévisions du programme qui étaient respectivement de 12,4% (1991/92), 9,5% (1993/94) et 8,5% (1995/96). Parallèlement le pourcentage des investissements publics dans les immobilisations intérieures brutes a baissé, passant de 41,2% en 1991 à 36,8% en 1994 et à 31,6% en 1997 (Tableau VII). Cette tendance était conforme à la stratégie du gouvernement qui voulait encourager le secteur privé à investir dans l'économie. Ainsi au niveau des investissements en capital fixe, la part du secteur privé s'est accrue de 58,8% en 1991 à 63,2% en 1994, et à 68,4% en 1997 (Tableau VII). Des économies ont également été réalisées grâce à la réduction des dépenses et à un meilleur recentrage des subventions. A titre d'exemple, le pourcentage des subventions dans le PIB est passé de 3,8% en 1991/92 à 2,0% en 1993/94 et à 1,6% en 1997/98 (Tableau IV), bien loin des prévisions de 5,1%, 4,2% et 2,2% pour les trois périodes respectives. Les subventions ne concernent maintenant que quatre denrées : la farine de blé, le pain, le sucre et l'huile de cuisine, contre 18 denrées en 1980. Les subventions maintenues sont celles qui profitent essentiellement aux pauvres.

4.3.5 Le taux de change a constitué l'un des outils majeurs de stabilisation de l'économie. En accord avec le FMI, les taux des devises primaires et secondaires ont été unifiés en mars 1992. La livre égyptienne a été rattachée au dollar américain en 1991. Depuis lors le taux de change nominal n'a pas varié. Des mesures de politique budgétaire prudente pour maîtriser les déficits ont permis au gouvernement d'endiguer la menace d'une surévaluation de la livre qu'aurait entraîné le rattachement du taux de change. Ces mesures gouvernementales ont attiré des flots croissants de capitaux qui ont permis à l'Égypte de se constituer des réserves de devises. A titre d'illustration, les réserves qui en 1991 s'élevaient à 3856 millions de dollars EU sont passées à 13.381 millions de dollars EU en 1994 et à 19.657 millions de dollars EU en 1997 (Tableau III). Ce qui s'est traduit respectivement par 4,6, 12,5 et 14 mois de couverture des importations en terme de devises. Pour contenir les effets pervers de ces afflux de capitaux sur la masse monétaire et la politique de liquidité, le GOE a mis en place des mesures de stérilisation telles que la vente de Bons du Trésor en 1991 dont les produits ont été déposés auprès de la Banque centrale d'Égypte.

4.3.6 Au niveau du secteur financier, l'objectif était de libéraliser les taux d'intérêt et le crédit. La législation bancaire a été libéralisée de sorte que les banques sont libres de fixer elles-mêmes leur taux de dépôt et de prêt. Les taux d'intérêt sur les dépôts à trois mois ont baissé de 16,1% en 1991 à 10,7% en 1994 puis à 9,0% en 1998. Parallèlement, les taux d'intérêt sur les Bons du Trésor à 91 jours ont chuté de 19,2% en 1991 à 12,5% en 1994 puis à 8,8% en 1998 (Tableau V), traduisant la baisse des emprunts du GOE sur le marché intérieur. Dans le secteur bancaire et celui des assurances, la législation a été amendée et ratifiée par le Parlement en juin 1998 pour

permettre la main mise totale du privé sur ces deux secteurs et pour favoriser l'investissement étranger. Le cadre réglementaire et les capacités de surveillance des autorités compétentes de supervision du secteur financier y compris la Banque centrale d'Egypte (CBE), ont été renforcés pour permettre aux marchés de fonctionner correctement et aux réformes de perdurer.

4.3.7 Les mesures de politique monétaire et de crédit ont été axées sur le maintien d'une croissance monétaire prudente et d'une mobilisation des ressources financières comme moyens d'une part de réduire l'inflation et les déficits externes et d'autre part de générer l'épargne nationale. Les mesures budgétaires prudentes ont permis au gouvernement de poursuivre sa politique monétaire rigoureuse qui a pour effet la baisse de la liquidité de 27,5% en 1991 à 12,3% en 1994, puis à 10,4% en 1998 (Tableau V). Bien que l'objectif de réduction des taux d'inflation et de déficits externes ait été atteint, la part de l'épargne nationale dans la constitution du PIB n'a pas augmenté contrairement aux prévisions. Par exemple, le ratio a chuté de 16,1% en 1991 à 15,1% en 1994 puis à 14,6% en 1997 (Tableau VI).

4.3.8 Les politiques du GOE au niveau du secteur extérieur visaient à améliorer la balance des paiements (BP) et à rétablir la solvabilité du pays. A cet égard, les mesures prises ont eu un effet positif sur la situation de la balance des paiements, puisque le solde du compte courant en terme de pourcentage du PIB, y compris les dons officiels, s'est amélioré et est passé de moins 10,4% en 1991 à 5,5% en 1992, puis à 0,70% en 1994. Il est resté par la suite positif jusqu'en 1998 où il est repassé à moins 3,4%, contrairement aux prévisions qui se situaient à 4,4% - 6,6% du PIB au moment de l'évaluation. Le solde de la balance générale était de 5,1 milliards de dollars EU en 1992 et de 2,1 milliards de dollars EU en 1994, puis est demeuré positive par la suite jusqu'en 1998 où elle est encore redevenue négative, se situant à 135 milliards de dollars EU. Les améliorations de la BP ont permis au pays d'accroître sensiblement sa réserve de devises comme indiqué au paragraphe 4.3.7. Cette évolution a résulté essentiellement d'une austérité budgétaire, d'un rééchelonnement généreux et opportun de sa dette extérieure par le Club de Paris, des annulations de dette par les créanciers bilatéraux, de la rentrée massive de devises provenant du tourisme, des envois de fonds par les travailleurs émigrés, des recettes générées tant par le Canal de Suez que par la guerre du Golfe.

4.3.9 Dans un effort d'alléger le fardeau de la dette extérieure qui s'élevait à 50 milliards de dollars EU, soit 132% du PIB à fin 1990, l'Egypte a conclu un accord de rééchelonnement et de réduction de sa dette envers les membres du Club de Paris. Le champ de la remise de dette était varié et la dette éligible au rééchelonnement recouvrait : toutes les dettes concessionnelles publiques et toutes les dettes garanties par l'Etat et contractées envers les créanciers du Club de Paris avant octobre 1986 et dont l'échéance initiale dépassait une année ; le crédit commercial à moyen et long termes assuré par les pays créanciers participants et contracté avant octobre 1986 ; la dette bilatérale à long terme contractée envers les pays participants ; les remboursements au titre de la dette précédemment rééchelonnée à la date du 22 mai 1987. Au terme de sa mise en œuvre, le programme de rééchelonnement/restructuration de la dette devrait réduire de 50% (valeur actuelle nette, VAN) l'ensemble du paiement du service de la dette rééchelonnée pour ce qui est des dettes éligibles. Somme toute, l'accord du Club de Paris signé en 1991 portait en tout sur un montant de 19,6 milliards de dollars EU (à l'exception de la dette envers les Etats-Unis). Par voie de conséquence le ratio dette extérieure/PIB a chuté de 77,3% en 1992 à 59,8% en 1994. Ce ratio a poursuivi sa chute pour s'établir à 34% en 1998, contre des prévisions de 63,4%-104,3% faites à l'évaluation. Le ratio du service de la dette a considérablement baissé à mesure que la situation de la BP s'améliorait. De 71,7% en 1991, il a dégringolé à 21% en 1994 puis à 13,6% en 1998, alors que d'après les prévisions faites à l'évaluation, il se situerait entre 12,4% et 22,6% (Tableau III). Ce qui range l'Egypte parmi les pays modérément endettés, en raison de la réduction considérable de sa dette qui a rétabli sa solvabilité.

Libéralisation du commerce extérieur

4.3.10 Les réformes dans le domaine du commerce extérieur avaient pour but de libéraliser les échanges et de lever les restrictions quantitatives et qualitatives sur le commerce. Le GOE a pris des mesures pour lever les barrières non tarifaires, en démantelant les restrictions sur les exportations en vue de promouvoir les recettes d'exportation et la compétitivité dans les importations. Le GOE a modernisé la structure tarifaire et vers 1994 toutes les barrières non tarifaires étaient levées. Pour promouvoir la compétitivité au niveau des importations, le GOE a corrigé les imperfections au niveau de la tarification douanière et des procédures d'admission temporaires.

4.3.11 Le nombre des importations interdites qui en 1990 représentait 37,2% de la production commercialisable a été ramené à 22,7% en 1990/91 et à 10,1% en février 1993. Chiffre est bien en deçà de celui de 10,6% prévu à l'évaluation. La grille tarifaire a été réduite de 5-100% en 1991 à 5-70% en 1993, en deçà des 10-80% prévus à l'évaluation. Le tarif maximum pour les importations a été ramené à 40% en 1997/98. Le nombre des préférences tarifaires et celui des articles soumis à approbation préalable ont été réduits par rapport aux objectifs du programme.

4.3.12 S'agissant des mesures gouvernementales en matière d'exportation, le GOE a levé les interdictions et les quotas d'exportation et a supprimé le système de quotas de devises. Le taux de croissance des exportations pendant et après la période du programme a été supérieur au taux de croissance du PIB contrairement aux prévisions à l'évaluation, avec des recettes d'exportation en hausse qui sont passées de 3,1 milliards de dollars EU en 1991 à 3,3 milliards de dollars EU en 1994, soit une croissance annuelle de 6% en moyenne. Les recettes d'exportation ont continué de s'accroître et ont atteint 5,1 milliards de dollars EU en 1998, soit un taux de croissance de 9% en moyenne au cours de la période 1994-98. Ce qui donne encore un taux de croissance de 6,3% en moyenne sur la période 1991-98 (Tableau III). Les exportations de biens autres que le pétrole ont baissé, passant de 49,3% en 1991 à 46,9% en 1994 avant de remonter à 63,3% en 1998 (Tableau VIII). Comme on le constate au Tableau VIII, le pays reste fortement tributaire des exportations de produits primaires, particulièrement du coton et du pétrole, dont les prix sont vulnérables aux aléas du marché extérieur. Il en résulte des fluctuations au niveau des recettes d'exportation (Tableau III) et de la croissance réelle des exportations de marchandises.

Libéralisation du prix intérieur

4.3.13 Avant l'avènement du PASRE, l'intervention massive du gouvernement dans les secteurs des biens et des services, par le biais du contrôle systématique des prix et des monopoles, a entraîné une inefficacité économique. Pour renverser cette tendance, le GOE a décidé de redresser ces distorsions en vue de parvenir à la libéralisation totale des prix au plus tard en juin 1995. Ce programme portait sur la libéralisation des prix dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie, de l'agriculture et des transports, comme indiqué aux paragraphes 3.3.2- 3.3.25 du RE.

4.3.14 Depuis 1990, le GOE fait des efforts remarquables pour libéraliser les prix dans les secteurs agricole, industriel et énergétique. Les prix des produits agricoles ont été libéralisés et les subventions ont été supprimées sauf en ce qui concerne le pain, la farine de blé, le sucre et l'huile de cuisine. Tous les prix des produits industriels ont été libéralisés à l'exception de ceux des produits pharmaceutiques. Le gouvernement a introduit la taxe sur les ventes et a supprimé les subventions sur tous les produits à l'exception de quatre d'entre eux au niveau du secteur agricole.

4.3.15 Dans le secteur de l'énergie le GOE a relevé les prix du pétrole à 100% des cours mondiaux, nettement au-dessus des 89% prévus au programme. Parallèlement, le GOE a porté, en 1994, à 74% des cours marginaux à long terme, les prix de l'électricité, comme le prévoyait le programme. Quant au secteur des transports, le GOE a augmenté de 5% par an les tarifs de la Egyptian National Railways (ENR) à compter de 1991 pour atteindre 100% vers 1998, comme le prévoit le programme.

Performance sectorielle

4.3.16 La libéralisation du prix intérieur évoquée plus haut portait essentiellement sur les secteurs agricole, industriel, énergétique et celui des transports. Ces mesures de réforme ont stimulé l'activité économique et permis d'augmenter la production et la croissance dans ces secteurs (Tableau II). Le secteur agricole a enregistré un taux de croissance de 2% en 1991/92, de 3,8% en 1993/94 et de 3,7% en 1997/98, soit une moyenne de 3% de taux de croissance annuelle sur la période 1991/92 à 1997/98. Le secteur industriel et minier quant à lui a enregistré des taux de croissance plus élevés qui sont passés de 1,5% en 1991/92 à 4,2% en 1993/94 et à 7,8% en 1997/98, soit un taux de croissance de 5,7% en moyenne par an sur la période allant de 1991/92 à 1997/98.

4.3.17 Dans le secteur de l'énergie, le sous-secteur de l'électricité a enregistré des taux de croissance relativement plus élevés que celui du sous-secteur du pétrole. Pour le premier, les taux de croissance ont été de 4,6% en 1991/92, de 3,7% en 1993/94 et de 5,9% en 1997/98, soit une moyenne de 5,1% de taux de croissance annuelle sur la période allant de 1991/92 à 1997/98. Pour le second, les taux ont été respectivement de 1,8%, 8,6% et 6,9%, soit une moyenne de 2,0% de taux de croissance annuelle sur la même période. Le secteur des transports a également enregistré des taux de croissance importants allant de 2,0% en 1991/92 à 4,0% en 1993/94 puis à 6,8% en 1997/98, soit en moyenne 5,2% de taux de croissance annuelle sur la période allant de 1991/92 à 1997/98.

Réforme et privatisation de l'entreprise publique

4.3.18 La réforme du secteur public était au centre du programme, dont l'un des objectifs consistait à réduire l'importance et le rôle qui ont toujours été ceux du secteur public, tout en s'efforçant d'améliorer l'efficacité des Public Sector Companies (PSC), véritables sociétés d'Etat, afin de parvenir à une économie davantage orientée vers la loi du marché et de créer un climat propice à l'investissement étranger. Le programme portait essentiellement sur deux principales sous-composantes : la restructuration et/ou la privatisation des PSC, à l'exception de celles à caractère stratégique ; et sur le cadre juridique et institutionnel y compris la modernisation de l'environnement institutionnel financier.

4.3.19 La réforme du secteur public a commencé avec la promulgation du décret 203 de 1991 portant privatisation et investissement public (Public Investment Law-(PIL) et du décret 95 portant création des institutions chargées de la privatisation. En vertu du décret 203, 314 PSC non financières ont été regroupées en 27 nouvelles Holding Companies (HC), et par la suite réorganisées en 17 HC en 1993. Des directives ont été publiées sur la performance des responsables des PSC, et sur la restructuration et la liquidation des PSC. En novembre 1991, le GOE a mis en place un organe indépendant, la Public Enterprise Office (PEO), placé sous la tutelle du Ministère chargé des Entreprises publiques, et ayant pour mission de conseiller les pouvoirs publics sur la privatisation des PSC.

4.3.20 Le GOE était aidé par le PNUD et l'USAID dans le financement du Programme de réforme et de privatisation des entreprises publiques. Il a utilisé cinq approches pour la privatisation : les ventes aux investisseurs privés, les ventes sur le marché boursier, les ventes aux Employee Shareholders Associations (ESA) (Associations d'actionnaires salariés), les ventes des actifs des sociétés, et la liquidation. Ce programme a été réalisé en trois phases : la Phase I de 1991 à janvier 1996 ; la Phase II du début 1996 à fin 1997 et la Phase III de 1998 à ce jour. A la fin de l'année 1997, le GOE en accord avec le PNUD et l'USAID, a prorogé le programme de deux ans. Par la suite, il a fallu encore le proroger de deux autres années. Et d'après les prévisions, la fin du programme est pour l'an 2001 lorsque toutes les PSC auront été privatisées et les HC dissoutes. Durant la phase I, le programme de privatisation a connu des retards et des difficultés liés à l'identification des sociétés à privatiser et à la préparation des documents nécessaires. Trois (3) sociétés ont été vendues aux investisseurs privés, des actions minoritaires (entre 5 et 20% du portefeuille) dans 16 sociétés ont été cédées par le biais de la bourse, 10 sociétés ont été vendues à des ESA, et 1 société a été liquidée.

4.3.21 Le rythme de privatisation s'est accéléré sous la Phase II où l'on a assisté à la vente de 65 sociétés qui ont été en partie cédées par le biais d'offres publiques de stocks et le reste aux investisseurs privés. La Phase III s'est caractérisée par la vente aux investisseurs stratégiques, puisque les PSC restantes étaient pour la plupart moins profitables et présenteraient de ce fait moins d'intérêt si elles avaient été introduites à la bourse. Vingt et une (21) sociétés ont été vendues en 1998. Le programme de privatisation s'est poursuivi en 1999 avec la privatisation de 65 sociétés sur les 131 retenues dans le cadre du décret 203. D'après les prévisions, 50 autres seront privatisées en l'an 2000 et 81 d'ici décembre 2001 ; portant ainsi à 131 le nombre de sociétés privatisées, comme inscrit au décret 203 (Tableau 10). Le GOE veut étendre le programme de privatisation aux banques, aux compagnies d'assurances, à l'électricité, aux communications, aux routes et aux aéroports.

4.3.22 Le FMI et la Banque mondiale ont jugé la performance du programme de privatisation en Egypte comme venant au quatrième rang des programmes les plus réussis au monde, pour avoir généré en juin 1998, 7,8 milliards de livres égyptiennes dont 55% ont servi à régler les dettes, 35% à faire face aux plans de retraite anticipée et 10% à restructurer les sociétés. Le GOE prévoit que les produits de la vente pour 1998/99 atteindront 2,5 milliards de livres égyptiennes et 5,0 milliards en 1991/2000. Une évaluation des sociétés privatisées révèle une amélioration générale de la situation de la plupart d'entre elles en termes de chiffres d'affaires, de salaire moyen par travailleur et de marge bénéficiaire.

Développement du secteur privé

4.3.23 Les réformes à entreprendre dans le secteur privé consistaient à simplifier le cadre réglementaire d'octroi des autorisations d'investissement et d'exploitation. D'autres mesures gouvernementales consistaient à relever la part des sociétés privées dans la commercialisation du ciment et des engrais. Dans le souci de promouvoir le développement du secteur privé, le GOE a aboli les dispositions réglementaires portant contrôle des investissements en supprimant la licence d'investissement et de production de la plupart des biens. Il a levé les restrictions sur les quantités produites, les types de clients et leur zone géographique. Les prix du ciment et des engrais ont été libéralisés et les restrictions sur les quantités de ces deux produits à distribuer et à vendre ont été levées. Mieux, l'Assemblée nationale a amendé la législation du travail en vue d'instaurer la liberté de recrutement de la main d'œuvre sans autorisation préalable du gouvernement. Ce qui a permis aux sociétés privées de faire connaître leurs offres d'emploi, de s'attacher les services de cabinets de recrutement, d'étudier les demandes d'emploi, et d'aider à choisir leurs employés

qualifiés. Par ailleurs, la part du secteur privé dans l'investissement brut en capital fixe s'est accrue, passant de 58,8% en 1991 à 63,2% en 1994 et à 68,4% en 1997, par rapport aux objectifs de 40% fixés pour 1990 et de 50% pour 1993 ; et tout laisse à penser que cette croissance se poursuivra et qu'elle atteindra, selon toute vraisemblance, 80% d'ici l'an 2001/02, comme prévu dans le Plan 1997/2017.

Impact socio-économique

4.3.24 Le Fonds social pour le développement (SFD) a été créé en 1991 par le GOE avec le soutien de la Banque mondiale/IDA, de l'Union européenne, du Fonds arabe et celui d'autres bailleurs de fonds, pour atténuer les effets pervers des réformes sur les groupes vulnérables ; et son rôle a été par la suite étendu à la réintégration de plus de 400.000 travailleurs égyptiens revenus des Etats du Golf. Le programme vise aussi à renforcer la capacité institutionnelle du pays, tant au niveau du gouvernement que des ONG, à mettre en place de nouveaux programmes sociaux et à améliorer ceux qui existent déjà. Le SFD a démarré ses activités en 1993 comme organe gouvernemental semi-autonome, relevant directement du Premier Ministre. Il a réalisé ses activités en deux phases. Bien que la Banque n'ait pas participé à la Phase I, elle a cofinancé la Phase II avec d'autres bailleurs de fonds.

4.3.25 Le SFD avait comme composantes : la création d'emplois, le développement des petites entreprises, la création d'emplois directs et le développement socio-économique. Il a atteint ses objectifs grâce à la promotion des activités génératrices de revenus et d'emplois ; à la fourniture de services sociaux de base ; et à l'élévation de la prise de conscience et de la participation des populations. Il s'est assigné cinq programmes clés à mettre en œuvre : le Programme de travaux publics (PWP) ; le Programme de développement communautaire (CDP) ; le Programme de développement des entreprises (EDP) ; le Programme de valorisation des ressources humaines (HRDP) ; et le Programme de développement institutionnel (IDP).

4.3.26 D'après la Banque mondiale, le SFD a admirablement réussi la Phase I de son programme, pour avoir équipé 63 centres de santé, formé 820 personnels médicaux et animé 580 campagnes de sensibilisation. Le SFD a créé 34.960 salles de classe d'alphabétisation fonctionnelle pour 699.200 élèves inscrits et a offert 34.960 emplois temporaires à de jeunes enseignants qui tiennent ces classes. Dans le cadre de l'EDP, il a distribué en moyenne la somme de 1.230 livres égyptiennes à 37.000 emprunteurs sous forme de micro-crédit/prêt, et 10.600 autres personnes ont reçu une formation professionnelle, et 33 ateliers de formation ont été équipés.

4.3.27 Le programme a débouché sur la création d'environ 53.250 petites entreprises et l'octroi de crédit à 59.150 entrepreneurs, dont 25% sont des femmes. Les infrastructures et les travaux publics ont été développés avec l'installation de 2.770 km de réseaux d'eau potable, la construction de 1.000 km de pistes rurales ; et la maintenance de 3.400 km de canalisations. Dans le cadre de la valorisation des ressources humaines, 4.775 diplômés chômeurs ont reçu une formation qui leur permet de satisfaire aux exigences du marché.

4.3.28 Pour la Phase II, le SFD a, une fois encore, enregistré des résultats positifs. A fin juin 1998, 1.790 travailleurs médicaux ont été formés et 119 centres de santé ont été équipés. Des micro-crédits de 1.620 livres égyptiennes en moyenne ont été octroyés à 3.350 emprunteurs. Des cours de formation professionnelle ont été dispensés à 6.100 entrepreneurs et 4 ateliers ont été équipés. Environ 10.284 entrepreneurs dont 30% de femmes ont reçu des prêts et quelques 9.500 petites entreprises ont vu le jour. Par ailleurs, 260 km de tuyaux d'eau potable ont été posés et 170 km de pistes rurales ont été tracés.

4.3.29 Dans ses affectations budgétaires, le GOE a supprimé les subventions sur certains produits à l'exception du pain, de la farine de blé, du sucre et de l'huile de cuisine, puisque la suppression des subventions sur ces quatre denrées aurait eu des répercussions fâcheuses sur les groupes vulnérables. Malgré le relèvement des allocations budgétaires au secteur social, le niveau de pauvreté semble n'avoir reculé que de 25% en 1990/91 à 22,8% en 1997/98. Les dépenses ordinaires dans le secteur de l'éducation en termes de proportion du budget ont baissé de 11,6% en 1990/91 à 9,4% en 1993/94, mais sont remontées à 17,2% en 1997/98 tandis que la part dévolue au secteur de la santé était de 3%, 2,3% et 3% sur les trois périodes respectives. Cependant, les dépenses d'équipement dans le secteur de l'éducation en termes de proportion du budget se sont accrues, passant de 4,3% en 1990/91 à 10,8% en 1993/94 et ensuite à 12,8% en 1997/98. Quant au secteur de la santé, les dépenses d'équipement des mêmes périodes représentaient respectivement 1,2%, 0,8% et 4,9%.

Femmes et environnement

4.3.30 A l'évaluation, le programme ne posait pas explicitement le problème de la femme et de l'environnement. Cependant, l'Egypte reconnaît dans sa politique de développement l'importance des problèmes d'environnement dans le développement durable à long terme, comme elle l'indique dans la Lettre du gouvernement sur la politique de développement (SAL, Annexe II, section F). Néanmoins, les mesures gouvernementales contenues dans le programme avaient des objectifs qui profiteraient indirectement aux femmes autant qu'à d'autres membres de la société.

4.4 Développement institutionnel

4.4.1 Le programme a entraîné la création de nouveaux organes ainsi que le renforcement et/ou l'expansion de ceux qui existaient déjà, et grâce auxquels il a pu être mené à bien. Au nombre des organes qui ont vu le jour, figurent le nouveau Ministère des Entreprises publiques et l'Office des Entreprises publiques (PEO), qui ont coordonné la restructuration des entreprises publiques et le programme de privatisation. La coordination générale du programme a été assurée par le Haut comité ministériel à la réforme économique (HMERC) dirigé par le Premier Ministre, assisté d'un Haut comité officiel (HOC) composé de sous-secrétaires provenant des ministères et départements ayant un lien avec l'économie. Un Secrétariat technique, relevant directement du HOC et dirigé par un haut fonctionnaire pétri d'expérience, lequel est assisté d'économistes et d'administrateurs chevronnés, a été mis en place. Ce Secrétariat technique a rassemblé et analysé les données et informations relatives au programme et à l'économie en général, et a préparé les documents à soumettre au Président du HOC. La création de ces organes a également nécessité le renforcement des capacités au sein du gouvernement qui est appelé par la suite à assurer la continuité des mesures de réforme.

4.4.2 Les mesures de réforme dans le secteur public et les réformes parallèles dans le secteur financier ont conduit à la création et/ou au renforcement et à l'expansion de certaines institutions pendant et après la mise en œuvre du programme. Le marché financier égyptien a été redynamisé et une Régie des marchés financiers (CMA), organe de réglementation, a été mise en place. Le rôle de supervision et de réglementation de la Banque centrale d'Egypte (CBE) a été renforcé. Près de 26 Fonds communs de placement ont été créés et/ou renforcés. D'autres organes ont été créés et/ou renforcés à la suite de la promulgation du décret 95/1991 y compris 24 sociétés de gestion de portefeuille, 20 syndicats de placement, 9 sociétés de capital-risque, 140 sociétés de courtage, et un organe de compensation, de règlement et de dépôt central. Les marchés suivants ont été créés ou renforcés : les marchés obligataires, le marché des bons du Trésor, le marché obligataire de l'immobilier, le marché obligataire du développement. De plus, une nouvelle société de cotation a été créée avec la participation de la SFI et du Fitch-IBCA. Le sous-secteur

des Assurances a également été redynamisé et étoffé. En 1998, on comptait 11 compagnies d'assurances, une compagnie spécialisée dans la réassurance, et 544 fonds d'assurances privés.

4.4.3 La restructuration du secteur public et le programme de privatisation ont également permis la création de nouvelles Sociétés de portefeuille (HC), de l'Agence d'audit central, et de l'Association d'actionariat des employés (ESA). Autant d'innovations qui ont amélioré la capacité institutionnelle de l'Egypte en matière de gestion de l'économie en général, et de gestion du budget, de la dette intérieure et extérieure, en particulier. Ces réformes, autant que les réformes de développement du secteur privé, ont amélioré la performance dudit secteur et sa contribution à l'économie.

4.5 **Pérennité des acquis**

4.5.1 Le programme a corrigé la plupart, sinon l'ensemble, des grands déséquilibres macro-économiques et a ramené l'inflation à moins de 4% en 1998/99. Un certain nombre de distorsions importantes dans l'économie, telles que les taux d'intérêt réels qui étaient négatifs ont été corrigés, et on a observé une importante accumulation de réserves en devises. La restructuration et la privatisation du secteur public ont été dans l'ensemble bien menées et se poursuivent après un démarrage timide. Le gouvernement a observé une attitude cohérente à l'égard de ce programme de réforme qui bénéficie d'une volonté politique manifeste et d'une adhésion totale des populations. Autant d'éléments qui confortent dans l'idée que les acquis du programme vont demeurer à moyen et long termes. Le gouvernement témoigne encore de son engagement constant à l'égard de ce processus de réforme dans son document actuel de stratégie de développement sur 20 ans (Plan 1997/2017) qui, dans son esprit et dans ses objectifs, est une confirmation de l'actuelle stratégie de développement. Ce document de stratégie ambitionnait essentiellement d'atteindre un développement durable à base élargie. Il réaffirme le rôle du secteur privé comme étant le secteur phare de l'économie. La pérennité des acquis du programme est encore confirmée par l'arrivée récente au Ministère et aux postes clés de l'économie, de personnes animées du sens des réformes.

4.5.2 Grâce au Fonds social en faveur du développement, à la volonté politique du gouvernement de maintenir les subventions sur les produits de base tels que le pain, la farine de blé, le sucre et l'huile de cuisine, et aussi à la mise en œuvre prudente et sélective des réformes et de la privatisation du secteur public, le programme a pu recueillir l'adhésion des populations. Cet aspect des choses constitue un élément positif qui laisse présager de la pérennité des acquis du programme. De plus, le Plan 1997-2017 fait ressortir une allocation accrue de ressources en faveur des secteurs sociaux et du développement des infrastructures dans une économie dominée par le secteur privé. Le Groupe de la Banque apprécie cet effort et le témoigne bien par les scénarios 1996-98 d'octroi de prêt qu'il propose (EGYPTE : DSP 1996-98, Tableaux 5.1 et 5.2)

4.5.3 Le succès de la mise en œuvre du programme tient essentiellement à l'austérité budgétaire adoptée par le pays, au rééchelonnement opportun de la dette extérieure du pays et à la généreuse remise d'une partie de celle-ci, à l'entrée massive de devises provenant du tourisme et des envois de fonds des émigrés, ainsi qu'aux recettes générées par le Canal de Suez. Pour que perdurent les acquis de ce programme évoqués aux paragraphes 4.5.1 et 4.5.2 ci-dessus, il faut que ces réformes capitales soient poursuivies. Il est encourageant de constater que le plan de développement 1997-2017 met l'accent sur ces aspects et sur d'autres qui concourent à pérenniser les acquis actuels.

5. **NOTATION DE LA PERFORMANCE**

La notation de la performance est basée sur l'analyse de la performance contenue dans les chapitres 3 et 4. Ces résultats figurent aux annexes I et II.

5.1 **Performance d'exécution**

La performance d'exécution du programme a été jugée satisfaisante, malgré les retards qui ont marqué d'une part son démarrage et d'autre part le dépôt de ses rapports d'activité.

5.2 **Performance du Groupe de la Banque**

La Banque n'a pas participé à la conception du programme au départ et sa performance a été jugée peu satisfaisante. C'est ce qui ressort des éléments contenus dans le RAP au paragraphe 9.1.

5.3 **Performance du projet**

Les réalisations du programme ont été jugées satisfaisantes. Cependant, des préoccupations demeurent à savoir : la dépendance à l'égard des ressources exogènes pour le financement des dépenses en monnaie locale, lesquelles sont vulnérables aux chocs extérieurs ; le faible volume de l'épargne nationale et des investissements, la pauvreté toujours quasi-généralisée, et le manque de terres et de ressources hydrauliques.

6 **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

6.1 **Evaluation générale**

6.1.1 Le PASRE était un programme conjointement financé par plusieurs bailleurs de fonds. Il est donc difficile de mesurer séparément l'impact de l'intervention de la Banque sur l'économie. Certains événements inattendus sont survenus qui ne permettent pas non plus de mesurer de manière précise l'impact du PASRE sur l'économie. Mais somme toute, le PASRE a été dans l'ensemble un succès si l'on s'en tient aux principaux objectifs du programme qui consistaient à stabiliser et à réformer la politique du gouvernement.

6.1.2 Le programme a pleinement atteint ses objectifs et les conditions socio-économiques se sont considérablement améliorées durant et après sa mise en œuvre. Les grands déséquilibres macroéconomiques ont été corrigés et le taux d'inflation a été ramené à moins 4% (1998/99). Le taux de croissance du PIB a avoisiné 5,1% par an depuis 1992/93 et d'après les prévisions atteindra un taux de croissance annuelle de 6,9% au cours de la période 1999/2002. Les grandes distorsions de l'économie telles que les taux d'intérêt négatifs ont été corrigées puisque les taux d'intérêt sont actuellement positifs et d'importantes réserves de devises ont été constituées. La restructuration et la privatisation des entreprises publiques ont pleinement réussi et se poursuivent après un démarrage timide. Le programme du FSD, la décision du gouvernement de maintenir un certain nombre de subventions et la mise en place de réformes prudentes et spécifiques du secteur public ont suscité l'adhésion des populations au PASRE. La mise œuvre réussie des mesures gouvernementales contenues dans ce programme a préparé le succès de l'introduction ultérieure des changements de politique structurelle contenus dans l'actuel Plan 1997/2017 visant à assurer la durabilité du développement économique.

6.2 Leçons de l'expérience et recommandations

Expérience acquise –Gouvernement

6.2.1 Le PASRE révèle clairement la relation très étroite (voire la complémentarité) entre ajustement et financement. L'énorme flux de ressources occasionné par les annulations et le rééchelonnement des dettes, ainsi que les retombées de la guerre du Golf ont permis au gouvernement de poursuivre vigoureusement la mise en œuvre du programme. Ils l'ont aussi encouragé à annuler la moitié du prêt. Le flux de ressources a en outre aidé à amortir l'impact social du programme sur les populations et les a amenées à y adhérer.

6.2.2 L'autre leçon à retenir est la nécessité de rechercher l'adhésion des populations à tout programme de ce genre. L'Égypte a réussi à le faire en introduisant des mesures visant à protéger les couches sociales les plus vulnérables grâce au Fonds social pour le développement, au maintien d'un certain nombre de subventions sur des produits alimentaires clés, et à la mise en œuvre prudente et sélective du programme de réforme et de privatisation du secteur public. Ces mesures sont essentielles à la durabilité du programme de réforme.

Expérience acquise - Banque

6.2.3 Le programme a pleinement réussi grâce aux efforts du principal cofinancier : la Banque mondiale qui en a supervisé et assuré le suivi, faute de quoi, il en aurait été autrement. La leçon à retenir ici est que la Banque devrait s'efforcer de suivre ses programmes/projets.

6.3 Recommandations

Gouvernement

6.3.1 Le gouvernement devra poursuivre sur la voie des réformes et veiller à pérenniser les changements structurels envisagés dans son Plan actuel de stratégie de développement à long terme 1997/2017. Il devra surtout prendre des mesures nécessaires pour relever les niveaux de l'épargne nationale et des investissements, pour accélérer et diversifier les recettes d'exportation, pour allouer plus de ressources au secteur social notamment aux problèmes de l'intégration des femmes dans le développement, comme moyen de réduire la pauvreté et d'améliorer la répartition de fruits de la croissance.

La Banque

6.3.2 La Banque devrait veiller à s'impliquer dans le processus du cycle des projets à tous les niveaux, depuis l'identification jusqu'à l'achèvement de tout projet qu'elle cofinance. Ce qui lui évitera des expériences du genre de celle qu'elle a vécue dans le traitement et le suivi du programme de PASRE en Égypte.

6.3.3 Le rôle de la Banque en finançant les programmes de réforme économique devrait aller au-delà d'un simple soutien à d'autres cofinanciers. La Banque devrait veiller à ce que l'Emprunteur lui soumette son RAP et qu'il lui adresse ses rapports d'audit dans les délais prescrits par les Règles et Procédures de la Banque en la matière. L'octroi de prêts par la Banque pour des programmes de réforme devrait tenir compte de l'évaluation des impacts des différents programmes sur l'environnement, la pauvreté et les femmes.

6.3.4 Les futurs prêts de la Banque en faveur de l’Egypte devraient concerner les domaines inscrits au Plan 1997/2017 de stratégie de développement à long terme du pays, avec une attention toute particulière aux projets visant les secteurs sociaux et la réduction de la pauvreté. Les domaines identifiés sont : la diversification des exportations, les nouveaux investissements et la création d’emplois en dehors de la Vallée du Nil, les investissements en faveur du secteur social, la protection de l’environnement, le développement des infrastructures et celui des petites et moyennes entreprises.

NOTATION DE LA PERFORMANCE – PASRE
FICHE IP 1
PERFORMANCE D'EXECUTION

N°	INDICATEURS DE COMPOSANTES	NOTE (1 à 4)	OBSERVATIONS
1	Respect du calendrier établi	1	Le retard par rapport au calendrier d'exécution a excédé une année
2	Respect du calendrier des coûts	N/A	
3	Respect des clauses	4	Les clauses ont été scrupuleusement respectées
4	Supervision et dépôt des rapports	1	Le dépôt régulier de rapports n'a pas été observé et il n'y a pas eu de mission de supervision
5	Opérations jugées satisfaisantes	3	La performance de toute l'opération a été jugée satisfaisante
	TOTAL	9	
	Evaluation générale de la performance d'exécution	2,25	Satisfaisante

Légende :

- 1 : Nettement insuffisant
- 2 : Insuffisant
- 3 : Satisfaisant
- 4 : Tout à fait satisfaisant

N°	INDICATEURS DE COMPOSANTES	NOTE (1 à 4)	OBSERVATIONS
1	A l'identification	N/A	La Banque n'a pas participé à l'identification
2	A la préparation du projet	N/A	La Banque n'a pas participé à la préparation
3	A l'évaluation	3	Le rapport d'évaluation a été bien formulé puisqu'il renferme des indicateurs spécifiques de performance
4	A la supervision	1	Absence totale de mission de supervision et aucun justificatif n'a été fourni dans le RAP
	TOTAL	4	
	Evaluation générale de la performance de la Banque	2	Insuffisante

FICHE PO 1
RESULTATS DU PROJET – PASRE

N°	INDICATEURS DE COMPOSANTES	NOTE (1 à 4)	OBSERVATIONS
1	Pertinence et réalisation des objectifs (*)	3,25	Le programme a été pertinent et a atteint la plupart de ses objectifs.
i)	Politique macro-économique	4	Les politiques poursuivies ont été pertinentes et à la hauteur
ii)	Politique sectorielle	3	Les politiques d'ajustement ont été bien formulées, surtout la libéralisation des prix nationaux. Elles étaient à la hauteur des problèmes posés et abordaient les principales préoccupations sectorielles
iii)	Physique (notamment Production)	N/A	
iv)	Financière	N/A	
v)	Réduction de la pauvreté, politique sociale et femme dans le développement	3	Le Fonds social pour le développement combattait la pauvreté et les problèmes sociaux, mais ne prend pas en compte le problème Femme et développement.
vi)	Environnementale	N/A	
vii)	Développement secteur privé	3	Les progrès dans ce domaine sont satisfaisants.
viii)	Autre (préciser)		
2	Développement institutionnel (**)	3	Le programme a puissamment contribué au développement institutionnel
i)	Cadre institutionnel notamment restructuration	3	Le programme a permis de mettre en place un cadre institutionnel efficace grâce à la profonde restructuration du secteur public
ii)	Financier et MIS notamment Systèmes d'Audit	N/A	
iii)	Transfert de technologie	N/A	
iv)	Recrutement de personnel qualifié (y compris changement de personnel) Formation & Homologues	3	Il n'y a pas d'entraves majeures en termes de capacité en ressources humaines
3	Durabilité @	3	Le gouvernement est résolument engagé sur la voie de la réforme, comme en témoignent l'entrée récente, dans la classe dirigeante et aux postes économiques clés, des fonctionnaires acquis à la cause de la réforme, et l'actuel Plan 1997/2017.
i)	Engagement constant de l'Emprunteur	3	Engagement très fort de l'Emprunteur
ii)	Climat politique	3	Le climat politique est favorable aux réformes gouvernementales
iii)	Environnement institutionnel	3	Environnement institutionnel actuel très fort
iv)	Viabilité technique et dotation en personnel	3	Pas d'entraves majeures en matière de capacité en ressources humaines
v)	Viabilité financière notamment systèmes de recouvrement de coûts	N/A	
vi)	Viabilité économique	N/A	
vii)	Viabilité environnementale	N/A	
viii)	Opérations et maintenance (présence de fonds de roulement, de devises, de pièces de rechange, de matériel d'atelier)	N/A	
4	Taux de rentabilité économique @	N/A	
	TOTAL	9,25	
	Evaluation générale des résultats	3,1	Satisfaisante

MATRICE RETROSPECTIVE DE CADRE LOGIQUE : PASRE

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	INDICATEURS VERIFIABLES		MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<u>A L'EVALUATION</u>	<u>A LA POST-EVALUATION</u>		
<u>BUTS :</u> 1. Parvenir à une croissance économique solide et durable à long terme	1.1 Viser la croissance du PIB à -2% par an pour la période 1991/92 – 1993/94 et à 4% par an sur la période 1994/97. 1.2 Améliorer le taux de croissance du PIB par habitant qui se situait à environ zéro pour cent en 1990/91	1.1 Le taux de croissance du PIB s'est établi à 2,8% en 1991/92 – 1993/94 et à 5,3% en 1994/95 – 1998/99 1.2 Le taux de croissance du PIB par habitant a augmenté de 3,5% en 1997/98	1.Comptes des revenus de l'Etat 2. Ministère du Plan 3. Rapports annuels du GOE 4.Rapports de la Banque mondiale	1.L'engagement du Gouvernement sur la voie des réformes 2.Pas de chocs extérieurs graves 3.Volume suffisant de financement extérieur
<u>OBJECTIFS :</u> 1. Parvenir à un équilibre macro-économique durable grâce à un certain nombre de mesures de stabilisation	1.1 Ramener l'inflation à 21% par an en 1991/92 – 1993/94 et à 6,3% par an en 1994/97. 1.2 Ramener le déficit budgétaire à 12,6% du PIB en 1991/92 – 1993/94 et à 3,4% par an en 1994/97 1.3 Ramener les subventions de 5,1% du PIB en 1991/92 à 4,2% en 1993/94 et à 3,1% en 1995/96 1.4 Maintenir une croissance monétaire prudente	1.1 Taux d'inflation de 13,7% en moyenne en 1991/92 – 1993/94 et de 6% en 1994/95 – 1998/99. 1.2 Déficit budgétaire de 4% du PIB en moyenne par an en 1991/92 –1993/94 et de 1,2% par an en 1994/95 – 1998/99 1.3 Réduction des subventions de 3,8% du PIB en 1991/92 à 2% en 1993/94 et à 1,6% en 1995/96 1.4 Baisse de la croissance de 27,5% en 1991 à 12,3% en 1994 et à 10,4% en 1998	1. Comptes des revenus de l'Etat 2. Ministère du Plan 3. Rapports annuels du GOE 4. Rapports de la Banque mondiale. 5. Ministère de l'Entreprise publique 6. Bureau des Entreprises publiques	1.L'engagement du Gouvernement sur la voie des réformes 2.Pas de chocs extérieurs graves 3.Volume suffisant de financement extérieur 4.Disponibilité du soutien financier des bailleurs de fonds en faveur du SFD

	<p>1.5 Unifier le taux primaire et secondaire des taux de devises au plus tard en mars 1992</p> <p>1.6 Adopter des taux d'intérêt fixés par la loi du marché</p> <p>1.7 Restructurer le système bancaire et le secteur financier</p> <p>1.8 Rétablir la stabilité de la BP</p> <p>i) Le solde du compte courant s'établissait en moyenne à moins 2,7 milliards de dollars EU en 1991-93 et à moins 2,6 milliards de dollars EU en 1994-97</p>	<p>1.5 Unification des taux de change en mars 1992. La livre égyptienne a effectivement été rattachée au dollar EU en 1991</p> <p>1.6 Les taux d'intérêt sur les dépôts à trois mois ont baissé de 16,1% en 1991 à 10,7% en 1994 et à 9% en 1998, tandis que ceux des BT à 91 jours ont baissé de 19,2% en 1991 à 12,5% en 1994 et à 8,8% en 1998.</p> <p>1.7 i) Libéralisation de taux d'intérêt et amélioration des règles prudentielles et création en 1991 des marchés de BT</p> <p>ii) Amendement des législations du système bancaire et des assurances pour permettre la prise en main totale du secteur par les privés en juin 1998. Ces secteurs sont maintenant ouverts aux investissements étrangers</p> <p>1.8 i) le solde du compte courant transferts exclus était en moyenne de moins 2,5 milliards de dollars EU par an en 1991/93 et de moins 3,8 milliards de dollars EU par an en 1994/97.</p> <p>ii) le solde du compte courant en pourcentage du PIB (y compris dons officiels) est</p>		
--	---	--	--	--

	<p>1.9 Augmentation des réserves nationales</p> <p>1.10 Rétablir la solvabilité</p> <p>i) Parvenir d'ici l'an 1999/2000 au ratio dette extérieure par rapport au PIB de 63,5% contre 104,3%</p> <p>ii) Ratio du service de la dette de 12,4% à 22,6% d'ici 1999/2000.</p> <p>2.1 Libéraliser le commerce</p>	<p>passé de 10,4% en 1991 à 5,5% en 1992 et à 0,7% en 1994 et en moyenne 0,8% du PIB par an en 1995-98.</p> <p>iii) La balance des paiements globale s'établissait à 5,1 milliards de dollars EU en 1992, 2,1 milliards de dollars EU en 1994 et 0,8% milliard de dollars EU par an en moyenne sur la période 1995-98.</p> <p>1.9 i) les réserves nationales se sont considérablement accrues de 3,8 milliards en 1991 à 13,4 milliards de dollars EU en 1994 puis à 19,6 milliards de dollars EU en 1997</p> <p>ii) la couverture de réserves des mois d'importation a augmenté de 4,6 en 1991 à 12,5 en 1994 et à 14 en 1997</p> <p>1.10 i) Baisse du ratio Dette/PIB de 77,3% en 1992 à 59,8% en 1994 et à 34% en 1998.</p> <p>ii) Baisse du ratio du service de la dette de 71,7% en 1991 à 21% en 1994 et à 13,6% en 1998</p>		
--	---	---	--	--

<p>2. Opérer une restructuration fondamentale de l'économie en vue de jeter les bases d'une relance de la croissance économique à moyen et long termes</p>	<p>extérieur en libéralisant les changes</p> <p>2.2 Supprimer les restrictions quantitatives sur les exportations</p> <p>2.3 Lever les barrières tarifaires et non tarifaires sur les importations ; réduire la grille tarifaire des importations de 0 – 720% à 5 – 100%</p> <p>2.4 Libéraliser tous les prix intérieurs au plus tard en juin 1995</p> <p>2.5 Relever les prix du pétrole à 89% des cours mondiaux</p> <p>2.6 Relever les prix de l'électricité à 74% du Coût marginal à long terme</p> <p>2.7 Relever les tarifs des Chemins de fer égyptiens (ENR) de 5% par an (1991) jusqu'à 100% en 1998</p> <p>2.8 Restructurer et/ou privatiser les entreprises publiques</p>	<p>2.1 Les taux de change ont été libéralisés en 1991 et unifiés en mars 1992. Le système de quota de change a été supprimé</p> <p>2.2 Suppression des interdictions et des quotas sur les exportations</p> <p>2.3 Levée des barrières tarifaires et non tarifaires ; réduction de 5 – 100% en 1991 à 5 – 70% en 1993 et la baisse du tarif maximum à 40% en 1997/98</p> <p>2.4 Libéralisation des prix et du contrôle sur les prix des produits agricoles et industriels à l'exception du pain, de la farine de blé, du sucre, de l'huile de cuisine et des produits pharmaceutiques</p> <p>2.5 Relèvement des prix du pétrole à 100% des cours mondiaux</p> <p>2.6 Relèvement des prix de l'électricité à 74% en 1994</p> <p>2.7 Relèvement des tarifs de ENR de 5% par an jusqu'à 100% en 1998</p>		
--	--	---	--	--

	<p>2.9 Réformer le cadre juridique et institutionnel notamment assainir le climat institutionnel financier</p>	<p>2.8 i) Promulgation en 1991 des lois 203 et 95 ii) Regroupement de 314 PSC en 27 HC et réorganisation ensuite en 17 HC en 1993 iii) Création du PEO en novembre 1991 iv) De 1991 à 1996, vente de 3 sociétés à des groupes clés d'investisseurs, de 16 sociétés sur le marché financier, de 10 autres à des ESA et liquidation d'une société. Entre février 1996 et 1997, vente de 65 sociétés par émission publique d'actions et par le biais de groupes clés d'investisseurs. Entre 1998-99, vente de 21 sociétés à des investisseurs stratégiques en 1998, privatisation de 65 sociétés en 1999 et 131 sociétés retenues pour la phase ultérieure de privatisation</p> <p>2.9 Création et ou renforcement de nouveaux ministères et agences à vocation économique dans les secteurs public et privé tels que les</p>		
--	--	--	--	--

<p>3. Atténuer les effets pervers des réformes sur les pauvres et les groupes vulnérables et réintégrer les travailleurs</p>	<p>2.10 Supprimer les contrôles sur la production et les investissements, lever le monopole de l'Etat et éviter la discrimination à l'encontre du secteur privé</p> <p>2.11 Accroître la part des investissements du secteur privé dans les investissements bruts en capital fixe de 40% en 1990 à 50% en 1993 et davantage les années qui vont suivre.</p> <p>3.1 Mettre en place un SFD de quelque 400 millions de dollars EU</p>	<p>MDPE, PEO, HMER, HOC, ESA, HC, SFD, CMA, 21 Fonds commun de placement, 20 sociétés de prise ferme, 9 sociétés de capital-risque, 140 sociétés de courtage, un organisme central de compensation, de règlement et de dépôt, des marchés obligataires, une nouvelle agence de cotation, etc</p> <p>2.10 i) Suppression de la licence de production et d'investissement pour la plupart des marchandises ; levée des restrictions sur les quantités produites et sur leur domaine géographique et libéralisation des prix du ciment et des engrais.</p> <p>ii) amendement de la législation du travail pour favoriser le recrutement de la main d'œuvre.</p> <p>2.11 Augmentation de la part des investissements bruts en capital fixe du secteur privé de 58,8% en 1991 à 63,2% en 1994 et à 68,4% en 1997 et à 80% d'ici 2001/02 d'après les prévisions</p> <p>3.1 Création en 1991 d'un SFD de 400 millions de dollars EU qui a démarré ses opérations en 1993</p>		
--	---	---	--	--

<p>revenus des Etats du Golf</p>	<p>3.2 SFD pour financer l'emploi et les activités génératrices de revenus, développement de la petite entreprise et développement socio-économique</p> <p>3.3 Protéger les pauvres et les couches sociales les plus vulnérables contre les effets pervers du PASRE</p>	<p>3.2 Identification et mise en œuvre de cinq programmes majeurs : PWD, CDP, EDP, HRDP et IDP</p> <p>3.3 Maintien des subventions sur les produits de base ; pain, farine de blé, sucre, huile de cuisine et produits pharmaceutiques. Augmentation des allocations budgétaires à la santé et à l'éducation</p>		
<p>RESULTATS</p> <p>1. Croissance économique et stabilité macro-économique durables</p> <p>2. Libéralisation du commerce extérieur et du système de change</p> <p>3. Libéralisation des prix intérieurs désormais soumis à la loi du marché</p> <p>4. Restructuration et/ou privatisation des entreprises publiques</p> <p>5. Augmentation de la participation du secteur privé dans l'économie grâce à la réforme du cadre réglementaire pour les</p>	<p>1. Ensemble de programme de stabilisation et d'ajustement structurel à mettre en place</p> <p>2. Tel qu'indiqué sous la rubrique Objectif 2 ci-dessus</p> <p>3. Tel qu'indiqué sous la rubrique Objectif 2 ci-dessus</p> <p>4. Tel qu'indiqué sous la rubrique Objectif 2 ci-dessus</p> <p>5. Tel qu'indiqué sous la rubrique Objectif 2 ci-dessus</p>	<p>1. Mise en œuvre par le GOE du programme de stabilisation et d'ajustement structurel</p> <p>2. Tel qu'indiqué sous la rubrique Objectif 2 ci-dessus</p> <p>3. Tel qu'indiqué sous la rubrique Objectif 2 ci-dessus</p> <p>4. Tel qu'indiqué sous la rubrique Objectif 2 ci-dessus</p> <p>5. Tel qu'indiqué sous la rubrique Objectif 2 ci-dessus</p>	<p>Idem RE et RAP</p>	<p>Idem</p>

investissements 6. Mise en place des filets de sécurité et des programmes de réduction de la pauvreté	6. Tel qu'indiqué sous la rubrique Objectif 3 ci-dessus	6. Tel qu'indiqué sous la rubrique Objectif 3 ci-dessus		
<u>APPORTS/ACTIVITES</u> Prêt à décaissement rapide	Prêt BAD de 100 millions d'UC	Prêt BAD de 50 millions d'UC	Rapports et archives BAD ; archives du GOE et du CBE	Respect des conditions de prêt BAD

MATRICE DES RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI : ITPAP et ECMAP

<u>PRINCIPALES CONSTATATIONS & CONCLUSIONS</u>	<u>RECOMMANDATIONS</u>	<u>ACTIONS DE SUIVI</u>	<u>RESPONSABILITE</u>
<p>Formulation et bien-fondé du programme</p> <p>1. Le programme a été bien formulé avec les buts et les objectifs définis en des termes mesurables et avec des cibles fixées pour la plupart des indicateurs de performance.</p> <p>2. La Banque n'a pas participé à la conception du PASRE</p> <p>3. Les dimensions régionales du programme ont été négligées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De tels programmes devront fixer des cibles pour des indicateurs de performance en des termes mesurables • La Banque devra veiller à mettre en place des mécanismes de participation à la conception du programme basés sur un travail économique et sectoriel préalable. • La conception des programmes d'ajustement devra aider à promouvoir les objectifs d'intégration économique régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à définir des buts, objectifs et cibles en des termes mesurables • La Banque devra envisager, pour la conception du programme, une mission conjointe avec le FMI, la Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds. • La Banque, le FMI, la Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds tiennent compte de cette approche de l'ajustement. . 	<p>Les départements des opérations et l'Emprunteur</p> <p>Les départements des opérations</p> <p>Les départements des opérations, OCOD et les autres bailleurs de fonds</p>
<p><u>Exécution du projet</u></p> <p>La durée initiale du projet a dépassé une année</p>	<p>C'est le lieu de recommander le respect scrupuleux du calendrier d'exécution spécifié à l'évaluation</p>	<p>S'en tenir au calendrier arrêté dans le rapport d'évaluation</p>	<p>Les départements des opérations et l'Emprunteur .</p>
<p><u>Respect des conditions et dispositions des accords de prêt</u></p> <p>Le GOE a rigoureusement respecté les dispositions des accords de prêt, mais n'a pas soumis ou presque pas de rapports, et n'a pas non plus présenté de RAP ni de rapport d'audit.</p>	<p>La Banque devra veiller à ce que tous les rapports et le RAP soient soumis régulièrement et dans les délais prescrits.</p>	<p>Des missions de supervision et d'audit devront être organisées et il faudra veiller à ce que tous les rapports nécessaires soient soumis à temps.</p>	<p>Les départements des opérations et l'Emprunteur.</p>

<u>Evaluation des performances et résultats du programme</u>			
<p>1. La réussite du programme a été totale puisque la plupart des objectifs ont été atteints et les cibles ont été dans l'ensemble dépassées.</p> <p>2. Le gouvernement est encore tributaire des ressources extérieures pour financer ses dépenses en monnaie locale</p> <p>3. Le niveau de l'épargne nationale et des investissements est encore relativement bas</p> <p>4. Le niveau de la pauvreté est encore relativement élevé</p> <p>5. Le programme a contribué de manière significative au développement institutionnel.</p>	<p>Le gouvernement devra maintenir son engagement en faveur des réformes et mettre en œuvre les changements structurels contenus dans le Plan 1997/2017.</p> <p>Il importe d'accélérer et de diversifier les recettes d'exportation.</p> <p>Il importe de relever le niveau de l'épargne nationale et celui des investissements</p> <p>Il importe d'allouer plus de ressources aux secteurs sociaux..</p> <p>Il importe de réaliser d'autres réformes institutionnelles.</p>	<p>Mettre en œuvre les réformes contenues dans le Plan 1997-2017</p> <p>Le gouvernement pourrait offrir plus d'incitations pour diversifier les exportations.</p> <p>Le gouvernement pourrait accroître le niveau de l'épargne et celui des investissements en allant plus loin dans la réforme du secteur financier</p> <p>Intensifier les programmes de réduction de la pauvreté et d'investissement dans le secteur social.</p> <p>Approfondir les réformes institutionnelles.</p>	<p>L'Emprunteur.</p> <p>L'Emprunteur</p> <p>Emprunteur, Département des opérations, Banque mondiale, FMI et autres bailleurs de fonds</p> <p>Emprunteur, Département des opérations, Banque mondiale, FMI et autres bailleurs de fonds</p> <p>Emprunteur, Département des opérations, Banque mondiale, FMI et autres bailleurs de fonds.</p>
<p><u>Durabilité</u></p> <p>La durabilité des acquis est assurée puisque le gouvernement fait preuve d'un total engagement en faveur des réformes comme le témoigne la stratégie actuelle de développement à long terme – le Plan 1997/2017, et l'arrivée récente aux commandes des fonctionnaires favorables aux réformes.</p>	<p>Le gouvernement devra continuer à pratiquer les politiques visant à réaliser les changements structurels inscrits au Plan 1997/2017 à savoir : la diversification des exportations, les investissements en faveur du secteur social, le développement des infrastructures, le développement des petites et moyennes entreprises, la protection de l'environnement, les investissements en dehors de la Vallée du Nil, les réformes du secteur financier et les réformes institutionnelles.</p>	<p>La Banque et d'autres bailleurs de fonds devront s'attaquer aux domaines spécifiques contenus dans le Plan 1997/2017 en mettant l'accent sur le secteur social, sur l'agriculture, les infrastructures et l'environnement.</p>	<p>Emprunteur, Département des opérations, Banque mondiale, FMI et autres bailleurs de fonds.</p>

EGYPTE: PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DE REFORME ECONOMIQUE
RAPPORT D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME (PASRE – REPP)

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

RUBRIQUE	1990/91	1991//92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
PIB aux prix courants du marché (en milliards de livre égyptienne)	109	131	146	163	191	215	239	253	---
Taux de croissance du PIB réel aux coûts des facteurs	3,5	1,9	2,5	3,9	4,7	4,9	5,3	5,7	6,0
PIB par tête d'habitant (en dollars EU)	600	704	778	841	955	1060	1180	1830	---
Taux d'inflation %	22,0	21,1	11,1	9,0	9,3	7,0	6,2	3,8	3,7
Taux de chômage %	9,3	9,2	10,1	9,8	9,6	9,4	8,8		---
Déficit budgétaire/PIB (%)	20,0	6,4	3,5	2,1	1,3	1,3	0,9	1,0	1,3
Taux de change (piastre/dollar EU)	160	310	332	335	338,9	339,5	339,3	338,9	338,8
Prix du pétrole (dollar EU/Baril)	16,95	16,54	13,93	14,1	15,1	15,72	18,78	16,98	10,0
Solde du compte courant y compris les dons officiels en % du PIB	-7,9	-10,4	5,5	3,2	0,7	2,0	1,6	3,0	-3,4
Ratio du service de la dette (% des recettes en devises)	19,2	71,7	22,6	20,7	21,0	18,9	15,7	12,0	13,6

Source: Banque Centrale d'Egypte
Banque mondiale

EGYPTE: PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DE REFORME ECONOMIQUE
RAPPORT D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME (PASRE – REPP)

STRUCTURE DES TAUX DE CROISSANCE SECTORIELLE ET DU PIB (EN PRIX CONSTANTS) - %

SECTEURS	1990/91	1991//92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
<u>Structure du PIB (%)</u>	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Produit de base	---	49,9	49,8	50,3	50,1	49,8	49,3	49,9	---
Agriculture	---	16,6	16,5	16,5	16,2	16,0	17,7	17,3	---
Industrie et mines	---	16,6	16,6	16,7	17,2	17,6	18,1	18,5	---
Pétrole et dérivés	---	9,9	9,8	10,3	9,8	9,4	6,6	6,7	---
Electricité	---	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	---
Construction et Bâtiment	---	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,3	5,6	---
Services productifs	---	33,3	33,1	32,7	32,8	33,0	32,4	32,1	---
Transports & Communications	---	6,6	6,7	6,7	6,8	6,8	6,8	6,8	---
Canal de Suez	---	4,7	4,3	4,1	3,8	3,7	2,7	2,6	---
Commerce	---	16,6	16,6	16,7	16,9	16,9	17,3	17,4	---
Finances	---	3,5	3,5	3,6	3,7	3,9	3,9	4,1	---
Assurances	---	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	---
Restaurants, Tourisme & Hôtels	---	1,8	1,9	1,5	1,6	1,7	1,6	1,1	---

SECTEURS	1990/91	1991//92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
Services sociaux	---	16,8	17,1	17,1	17,2	17,2	18,1	18,0	---
Propriété immobilière	---	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8	1,8	1,8	---
Equipements collectifs	---	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	---
Sécurité sociale	---	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	---
Services gouvernementaux	---	7,1	7,3	7,2	7,2	7,2	7,9	7,8	---
Services personnels	---	7,5	7,6	7,6	7,7	7,7	7,9	7,9	---
<u>Taux de croissance sectorielle (%)</u>									
PIB aux coûts des facteurs	3.5	1,9	2,5	3,9	4,7	4,9	5,3	5,7	6,0
Produit de base	3.7	1,7	2,3	4,9	4,3	4,3	4,2	4,6	---
Agriculture	2.8	2,0	2,5	3,8	2,9	3,1	3,4	3,7	---
Industrie et mines	4.9	1,5	2,9	4,2	7,7	7,5	8,4	7,8	---
Pétrole et produits dérivés	0.4	1,8	1,6	8,6	0,1	0,0	-5,0	6,9	---
Electricité	6.0	4,6	3,4	3,7	6,0	5,3	6,5	5,9	---
Construction de bâtiments	5.0	0,7	1,0	4,1	5,7	5,5	8,5	10,6	---

SECTORS	1990/91	1991//92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
Services de production	4,0	1,9	2,0	2,5	5,8	5,9	6,4	4,8	---
Transports & Communications	3,8	2,0	4,0	3,0	5,8	6,2	8,4	6,8	---
Canal de Suez	1,9	---	-5,3	-0,4	-4,5	1,9	-4,2	0,1	---
Commerce	3,4	1,8	2,9	4,1	5,9	5,3	6,5	6,2	---
Finances	3,9	1,7	3,0	8,5	7,0	8,7	9,2	10,0	---
Assurances	2,6	5,3	3,9	7,6	8,2	13,0	9,6	11,0	---
Restaurants, Tourisme et Hôtellerie	17,3	5,3	4,3	-18,6	12,4	12,9	13,3	-24,7	---
<u>Services sociaux</u>	4,4	2,4	4,0	3,9	5,1	5,1	6,2	5,1	---
Propriété immobilière	10,7	1,1	4,3	4,7	5,6	3,9	6,7	6,2	---
Equipements collectifs	7,8	1,0	6,2	7,7	7,8	7,5	8,1	8,2	---
Sécurité sociale		2,1	5,7	5,4	5,2	8,8	6,3	9,1	---
Services gouvernementaux	5,0	4,2	4,2	3,9	4,4	4,5	5,6	5,0	---
Services personnels	2,3	1,2	3,5	3,6	5,5	5,7	6,7	4,8	---

Source: Banque Centrale d'Egypte
Banque mondiale
BAD

EGYPTE: PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DE REFORME ECONOMIQUE
RAPPORT D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME (PASRE – REPP)

COMPTE EXTERIEUR (en millions de dollars EU et en pourcentage)

<u>RUBRIQUE</u>	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Exportations	2137	3137	3477	3724	3337	4957	4609	4930	5128
Importations	9795	10433	9953	10728	10647	12810	14107	14718	16899
Solde du compte courant y compris les dons officiels (% PIB)	-7,9	-10,4	5,5	3,2	0,7	2,0	1,6	3,0	-3,4
Solde du compte courant à l'exclusion des dons officiels (en % du PIB)	-10,5	-14,1	2,8	-0,8	-0,8	0,5	0,5	1,8	-4,5
Réserves en devises	1625	3856	8108	11670	13381	16015	17868	19657	19522
Réserves (Mois d'importations)	1,9	4,6	9,1	13,2	12,5	13,6	14,6	14,0	11,0
Solde du compte courant (sans les transferts)	-5470,3	-3870,9	-1008,3	-2743,6	-3854,6	-3811,7	-3706,6	-4026,6	-7176
Solde du compte courant (avec les transferts)	-634,0	1391,3	3752-6	4547,9	191,4	385,9	-185,4	118,6	-2772,3
Transferts	4836,3	5262,2	4760,9	7291,5	4046,0	4197,6	3521,2	4145,2	4403,8
Solde général	---	6417	5070,0	4021,7	2106,2	754,2	570,6	1912,3	-135,0
Dette extérieure	24869	31098	30373	31468	34214	31613	30319	30313	29881
Ratio du service de la dette (en % des recettes en devises)	19,2	71,7	22,6	20,7	21,0	18,9	15,7	12,0	13,6
Ratio Dette extérieure/PIB (en %)	106,9	93,7	74,3	64,5	59,8	54,6	46,8	38,1	34,0
Taux de change (piastres/dollars EU)	155		332	335	338,9	339,5	339,5	338,9	338,8

Source: Banque mondiale
Banque Centrale d'Egypte

EGYPTE: PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DE REFORME ECONOMIQUE
RAPPORT D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME (PASRE – REPP)

RESUME DES OPERATIONS FISCALES
(en millions de la livre égyptienne)

RUBRIQUE	EFFECT. 1990/91	EFFECT. 1991/92	EFFECT. 1992/93	EFFECT. 1993/94	EFFECT. 1994/95	EFFECT. 1995/96	EFFECT. 1996/97	EFFECT. 1997/98	PREVISIONN. 1998/99
RECETTES TOTALES	30710	43385	46703	52567	55719	60893	64498	67963	71295
Recettes du gouvernement central	23876	35676	41020	46384	49889	54486	57179	60035	62449
Recettes fiscales	15504	24285	27334	31373	34279	38249	40518	43962	47149
Bénéfices transférés	6979	8863	9364	9070	10542	11133	11423	10780	9802
Autres recettes non fiscales	1393	2528	4322	5941	5068	5104	5238	5293	5498
Recettes des administrations locales	1092	1408	1782	1984	1951	2125	2354	2426	2601
Administrations des services publics	641	749	881	1050	1085	1097	1220	1428	1576
Autofinancement des investissements	5101	5386	2338	2471	2138	2574	3116	3439	3923
Ventes d'actifs	0	166	682	678	656	611	629	635	746
DEPENSES TOTALES	50398	50963	52223	56264	58256	63889	66826	70783	75285
Dépenses effectives	26963	32450	40788	45420	46258	50537	52356	54747	58621
Gouvernement central, Administrations locales et Administration publique	23479	28581	36755	42494	43294	47121	48651	50879	54372
Déficits de l'administration publique	634	380	340	0	0	0	0	0	0
Subventions	3287	4470	3859	3418	3639	4075	4379	4410	4564
Dépenses d'équipement nettes	-437	-981	-166	-492	-675	-659	-674	-542	-315
Transferts pour la restructuration et le Fonds social	6090	0	150	338	520	515	645	650	700
Dépenses d'équipement	15067	15746	11097	10659	11299	12581	14070	15635	16030
Paiement des Obligations bancaires en arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêt bancaire GASC	2278	2767	188	-153	179	256	-245	-249	-66
Déficit global	19688	7578	5520	3697	2537	2996	2328	2820	3990
Autre budget d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DEFICIT GLOBAL Y COMPRIS RECAPITALISATION	19688	7578	5520	3697	2537	2996	2328	2820	3990
PIB	98664	118288	157083	173117	200408	224917	253458	278189	305242
Déficit global (%)	20.0%	6.4%	3.5%	2.1%	1.3%	1.3%	0.9%	1.0%	1.3%

Source: Ministère des Finances

EGYPTE: PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DE REFORME ECONOMIQUE
RAPPORT D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME (PASRE – REPP)

INDICATEURS MONETAIRES ET FINANCIERS CHOISIS

INDICATEURS	Fin juin									
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<u>Masse monétaire (en million de livre égyptienne)</u>										
Masse monétaire (M1)	17777	18795	21058	24488	28264	31634	35056	39052	43590	48844
Quasi-monnaie	54036	72736	83530	97263	109181	120943	133476	154850	166897	185725
Liquidité intérieure (M2)	71813	91531	104588	121751	137445	152577	168532	193902	210487	234569
* Croissance de la liquidité (%)	19,7	27,5	14,3	17,0	12,3	11,0	10,5	15,1	10,4	11,5
<u>Taux d'intérêt (% Annuellement)</u>										
Dépôt à trois mois	---	16,1	16,5	13,5	10,7	10,2	10,2	9,9	9,0	9,1
Prêt d'un an ou moins	---	20,3	20,3	18,3	14,9	13,8	13,8	13,2	13,2	12,8
Bons du Trésor à 91 jours	---	19,2	17,6	14,8	12,5	10,9	10,2	8,9	8,8	8,8
Taux d'inflation (%)	21,2	14,7	21,1	11,1	9,0	9,3	7,3	6,2	3,8	2,9

Source: Banque centrale d'Egypte
Banque mondiale

Notes:

Liquidité intérieure (M2) comprend : Masse monétaire (M1) et Quasi-monnaie.

Masse monétaire comprend : monnaie en circulation hors du système bancaire et Dépôts à vue en monnaie locale.

Quasi-monnaie comprend : Dépôt à terme et dépôt d'épargne en monnaie locale et dépôt à vue, à terme et d'épargne en devise.

EGYPTE: PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DE REFORME ECONOMIQUE
RAPPORT D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME (PASRE – REPP)

EPARGNE INTERIEURE BRUTE ET INVESTISSEMENTS BRUTS (1990 – 1997)
(en millions de LE et en pourcentage)

EXERCICE	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
PIB aux prix du marché dont :	96137,7	111244,4	139102,0	157260,0	175000,0	204000,0	229473,0	256300,0
Consommation publique	10850,0	12450,0	14500,0	16000,0	18000,0	21500,0	23800,0	26100,0
Consommation privée	68950,0	80900,0	101000,0	115000,0	130500,0	151900,0	176540,0	192700,0
Epargne intérieure brute	16337,7	17894,4	23602,0	26260,0	26500,0	30600,0	29133,0	37500,0
Produit national brut	89760,5	97178,5	133321,9	151148,6	172033,9	202457,7	228997,1	257158,5
Revenu des facteurs net provenant de l'étranger	-6377,2	-14065,9	-5780,1	-6111,4	-2966,1	-1542,3	-475,9	858,5
Epargne nationale brute	9960,5	3828,5	17821,9	20148,6	23533,9	29057,7	28657,1	38358,5
Epargne intérieure brute/PIB	17,0	16,1	17,0	16,7	15,1	15,0	12,7	14,6
Epargne intérieure/PIB	10,4	3,4	12,8	12,8	13,4	14,2	12,5	15,0
Investissement intérieur brut	27700,0	23550,0	25300,0	25500,0	29000,0	35100,0	38100,0	45400,0
Investissement public	9800,0	10200,0	11848,0	11097,0	10659,0	11300,0	12581,0	14283,0
Investissement intérieur brut/PIB	28,8	21,2	18,2	16,2	16,6	17,2	16,6	17,7
Investissement public/PIB	10,2	9,2	8,5	7,1	6,1	5,5	5,5	5,6

Source: Ministère du Plan
Banque mondiale

EGYPTE: PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DE REFORME ECONOMIQUE
RAPPORT D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME (PASRE – REPP)

IMMOBILISATIONS NATIONALES BRUTES (1990 – 1997)

(en millions de livre égyptienne et pourcentage d'actions des investissements publics et privés)

EXERCICE	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Investissements publics (en millions de livre égyptienne)	9800,0	10200,0	11848,0	11097,0	10659,0	11300,0	12581,0	14283,0
Investissements privés (en millions de livre égyptienne)	16100,0	14550,0	14652,0	14403,0	18341,0	21800,0	24179,0	30917,0
Immobilisation nationale brute (en millions de livre égyptienne)	25900,0	24750,0	26500,0	25500,0	29000,0	33100,0	36760,0	45200,0
Immobilisation nationale brute	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Investissements publics	37,8	41,2	44,7	43,5	36,8	34,1	34,2	31,6
Investissements privés	62,2	58,8	55,3	56,5	63,2	65,9	65,8	68,4

Source: Ministère du Plan
Banque mondiale

EGYPTE: PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DE REFORME ECONOMIQUE
RAPPORT D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME (PASRE – REPP)

COMPOSITION DES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES (1990 – 1998)

(en millions et en pourcentage)

EXERCICE	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Exportation de marchandises, dont :	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coton et Textiles	27,8	15,7	16,1	14,3	16,2	31,1	14,8	14,5	13,0
Coton	7,0	2,1	0,3	1,1	1,3	6,9	2,4	2,2	2,0
Textiles	20,8	13,6	15,8	13,2	14,8	24,2	12,5	12,3	11,0
Pétrole et produits dérivés	39,1	50,7	45,4	52,8	53,1	36,6	48,3	52,3	33,7
Pétrole	---	37,6	32,3	37,4	27,9	18,8	25,8	26,2	13,2
Produits dérivés	---	13,1	13,2	15,3	25,2	17,8	22,4	26,1	20,5
Exportations de marchandises autres que le pétrole	60,9	49,3	54,6	47,2	46,9	63,4	51,7	47,7	66,3

Source: Ministère du Plan et Banque centrale d'Egypte
Banque mondiale

EGYPTE: PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DE REFORME ECONOMIQUE
RAPPORT D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME (PASRE – REPP)

EGYPTE: INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

INDICATEURS	EXERCICE	EGYPTE	INDICATEURS COMPARATIFS		
			Afrique	Pays en développement	Pays développés
A. Généraux					
Superficie (en millions de km ²)	1990	1,0	30,3	--	--
Population (en millions d'habitants)	1996	64,2	661	4487	1214
Rapport de masculinité (/100 Femmes)	1995	103	99	104	94
Population de moins de 15 ans (%)	1996	38	46	35	19
Population âgée de 65 ans et plus (%)	1996	4	3	4,5	12,1
Rapport "âge-personnes à charge"	1996	72,4	92,3	67	50,4
Population urbaine (%)	1995	44	34	37	74
Population rurale (%)	1994	56	66	63	26
Densité démographique (au km ²)	1996	63	21	51	21
Population au km ² de terre arable	1995	820	363	--	--
Taux d'alphabétisation des adultes	1995	52	51	70	99
- Total	1995	64	63	75	99
- Homme	1995	39	42	62	99
- Femme	1995	50	--	50	--
Taux d'activité (%) : - Homme	1995	7	--	35	--
- Femme	1995	970	600	987	23195
PIB par habitant (en dollar EU)	1993	1,9	-0,3	-2,9	2,2
Taux de croissance annuelle du PNB					
B. Indicateurs démographiques					
Taux de croissance naturelle (%)	1996	2,0	2,9	2,1	0,6
Taux de croissance de la population urbaine (%)	1995	2,6	5	3,8	0,8
Taux brut de mortalité (pour 1000 habitants)	1995	8	15	9,0	9,0
Taux de mortalité infantile (pour 1000 habit.)	1995	67	107	68	11
Taux de mortalité juv. (p.1000 enf. De 1-4 ans)	1995	80	167	91	16
Taux de mortalité mat. (p.100 000 naiss.)	1995	170	630	479	27
Expérience de vie à la naiss. (ans) - Total	1995	63	52	64	74
- Garçons	1994	62	--	--	--
- Filles	1994	65	--	--	--
Taux brut de natalité (p. 1000 habitants)	1996	29	44	27	12
Taux de fécondité totale (Nbre enf./mère)	1995	3,4	6,2	3,3	1,7
Age moyen	1995	22	17,3	22,2	33,6
Temps de doublement de la population (années)	1995	35	24	34	148
Filles en âge de procréer (%)	1995	48	45	--	--
Proportion de femmes sous contraceptif (%)	1995	47	18	53	72

INDICATEURS	ANNEE	EGYPTE	INDICATEURS COMPARATIFS		
			Afrique	Pays en développement	Pays développés
C. Santé et Nutrition					
Population pour un médecin	1993	476	18000	7000	390
Population pour un infirmier	1990	490	--	1700	180
Accès à l'eau potable	1995	79	60	70	--
Pourcentage d'enfants vaccinés	1995	83	--	85	87
Apport calorique moyen par habitant	1995	3336	2328	2546	3412
Bébés de plus de 2500 grammes à la naissance	1990	10	--	19	7
Pourcentage du PNB consacré à la santé	1990	1.0	4	4	14
Dépenses de santé par habitant (en dollars EU)	1990	18	14	41	1958
D. Indicateurs démographiques					
Taux brut de scolarisation	1994	88	79	93	--
Enseignement primaire : - Total	1994	82	63	92	102
- Fille	1994	75	58	47	91
Enseignement secondaire: - Total	1994	69	21	40	96
- Fille	1992	5.0	12	10	4
Pourcentage du PNB consacré à l'éducation	1986	3.0	--	--	--
Dépenses de scolarisation par habitant					

Source: - RAP

- Rapport sur la Population mondiale 1991, FNUAP
- La relance de l'Afrique No. 3, 1991, NATIONS UNIES
- Rapport sur la santé dans le monde , 1996
- Rapport sur le développement, Banque mondiale, 1993
- La situation des enfants dans le monde, UNICEF, 1996
- Rapport sur le développement humain, PNUD, 1995.

Tableau X

EGYPTE: PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DE REFORME ECONOMIQUE
RAPPORT D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME (PASRE – REPP)

POINT SUR LA PRIVATISATION A CE JOUR (JUILLET 1999)

MODE DE CESSION	NOMBRE DE SOCIETES	VALEUR VENTE (en millions LE)
Majorité à la Bourse	37	5338
Majorité aux Investisseurs de prise ferme	17	2484
Majorité aux Associations d'employés	29	760
Vente d'actifs/Liquidations	28	2366
Minorité/Tranches vendues	18	1959
Total	129	12907

Source: Bureau de l'Entreprise publique; Ministère de l'Entreprise publique.